

LILLA MARIGZA: Salutations - Welcome, Bienvenidos et Bienvenue à cette séance d'orientation pour les délégués avant la Conférence Générale, présentée par United Methodist Communications en partenariat avec le Secrétaire de la Conférence Générale.. Je suis Lilla Marigza, votre modératrice. Au cours des deux prochains jours, vous aurez une vue d'ensemble du fonctionnement de la Conférence Générale. Vous découvrirez les principaux textes législatifs à venir, des conseils pour engager le dialogue et bien d'autres choses encore.

Parmi les experts qui interviendront, il y aura des personnes qui ont participé à l'élaboration de textes législatifs, et nous leur avons demandé de s'en tenir à l'aspect informatif de leurs propos. Il s'agit d'une vue d'ensemble de haut niveau, nous n'entrerons donc pas dans les détails de chaque sujet. Il vous appartiendra d'étudier la législation d'ici à la Conférence Générale. Si vous êtes un délégué et que vous regardez la retransmission en direct, vous aurez la possibilité de poser des questions.

Veillez écrire vos questions dans la fonction Zoom Q&A et notre équipe s'en chargera. Étant donné que cet événement s'adresse principalement aux délégués, les autres invités qui suivent la retransmission en direct ne pourront pas poser de questions. Mais sachez que vous êtes les bienvenus et que nous sommes heureux de votre présence. Le manque de temps nous empêchera peut-être de répondre à toutes les questions aujourd'hui, mais soyez assurés que vos questions alimenteront le travail de United Methodist Communications, qui aide l'Église à se préparer pour la Conférence Générale.

Installez-vous confortablement, nous allons commencer. Nous allons commencer par un mot de prière de Christine Flick, déléguée de la Conférence d'Allemagne du Sud et membre de la Commission de la Conférence Générale. Nous entendrons ensuite les salutations de Kim Simpson, présidente de la Commission de la Conférence Générale, et de Dan Krause, secrétaire général de United Methodist Communications.

CHRISTINE FLICK: (Christine parle en allemand) Dieu saint, montre-nous le chemin de ton Eglise. Tu veux nous accompagner pour que nous puissions atteindre les gens autour de nous, leur montrer ton amour et faire d'eux des disciples pour la transformation du monde. Merci, Dieu saint, de nous permettre de t'apporter toutes nos préoccupations. Sois avec nous. Aide-nous à nous écouter attentivement les uns les autres et guide-nous dans ton Esprit Saint. Amen.

KIM SIMPSON: Bonjour à toutes et à tous. Je suis Kim Simpson, présidente de la Commission de la Conférence Générale. J'ai l'honneur de vous saluer aujourd'hui, alors que nous préparons notre prochain rassemblement des Méthodistes Unis du monde entier, qui aura lieu en avril à Charlotte. Je tiens tout d'abord à remercier chacun d'entre vous pour l'engagement dont vous avez fait preuve en tant que délégués. Pour certains d'entre vous, cet engagement a été beaucoup plus long que ce que vous aviez prévu au départ.

Je sais que c'est un sacrifice et un effort que seul Dieu peut bénir. Je tiens également à exprimer ma gratitude au personnel dévoué et à la Commission de la Conférence Générale pour les efforts qu'ils déploient afin de veiller à ce que nos délégués soient équipés pour travailler au mieux de leurs capacités. En outre, j'aimerais exprimer notre profonde gratitude aux conférences hôtes, la Caroline du Nord Occidentale et la Caroline du Nord, pour leur contribution aux préparatifs de cet événement important.

À l'approche de la Conférence Générale, j'invite chacun d'entre nous à réfléchir à son objectif et aux attitudes que nous apportons à la table. Il est essentiel de se rappeler que la Conférence Générale n'a pas pour but de faire avancer des agendas personnels ou de satisfaire des désirs individuels. Il s'agit plutôt de discerner ce qui sert le plus grand bien de l'Église Méthodiste Unie tout entière et de notre mission de formation de disciples dans nos communautés et dans le monde d'aujourd'hui.

Il s'agit également de poser des fondations solides pour les générations de Méthodistes Unis à venir. Comme l'a dit John Wesley, "Bien que nous ne puissions pas penser de la même manière, ne pouvons-nous pas être d'un seul cœur". Et bien que nous ne soyons pas d'un seul avis, embrassons ce sentiment en nous engageant dans un dialogue et un débat respectueux, en honorant les diverses perspectives au sein de notre communauté.

Nous avons là une occasion unique de démontrer l'unité des chrétiens au monde qui nous regarde et notre engagement à prendre soin les uns des autres alors que nous naviguons sur la voie de l'avenir pour notre Église. Bien que nous ne puissions pas contrôler tous les résultats de la Conférence Générale, nous sommes maîtres de nos attitudes et de nos actions. Efforçons-nous de refléter l'amour de Dieu, que nous professons et déclarons être notre mission.

Il ne fait aucun doute que l'Église Méthodiste Unie est confrontée à des défis importants, mais je crois fermement que Dieu peut faire surgir des bénédictions même dans les circonstances les plus éprouvantes. Ouvrons nos cœurs et nos esprits à l'œuvre transformatrice de l'Esprit Saint, confiants dans le pouvoir de Dieu de nous conduire vers un avenir renouvelé et plein d'espoir. Ensemble, saisissons cette occasion de renouveau, d'unité et de gestion fidèle de la mission de Dieu. Je me réjouis de vous accueillir tous à Charlotte en avril.

DAN KRAUSE: Bonjour et bienvenue à cette séance d'orientation des délégués à la Conférence Générale. Je tiens à remercier chaleureusement tous nos partenaires qui ont rendu cet événement possible aujourd'hui, en particulier la Commission de la Conférence Générale et nos agences sœurs de l'Église Méthodiste Unie. Au nom de tous mes collègues de United Methodist Communications, nous avons fait beaucoup pour vous aider à vous préparer en tant que délégués à la Conférence Générale.

Nous espérons que vous avez suivi l'actualité sur le site de la Conférence Générale et dans le United Methodist News. Continuez à le faire dans les semaines à venir, car nous continuons à partager des informations pertinentes pour la Conférence Générale. Merci de votre présence aujourd'hui et que Dieu continue à vous bénir dans votre travail en tant que délégués à la Conférence Générale.

LILLA MARIGZA: La Conférence Générale est une combinaison d'assemblée législative, d'expériences culturelles et de rencontres fraternelles. Le révérend Gary Graves, secrétaire de la Conférence Générale, est là pour donner un aperçu du fonctionnement du processus. Avant d'être élu secrétaire en 2016, Gary a fait partie du personnel de secrétariat des Conférences Générales de 1992, 1996 et 2000 et a été secrétaire des pétitions de toutes les Conférences Générales depuis 2004. Gary sera accompagné de la Révérende Abigail Parker Herrera, qui occupe le poste de secrétaire aux pétitions de la Conférence Générale depuis 2018, et du Dr. Brian Sigmon, rédacteur en chef du Daily Christian Advocate et rédacteur en chef des acquisitions à la United Methodist Publishing House.

Bienvenue, Gary, Brian et Abby.

REV. GARY GRAVES: Bonjour, Lilla. C'est un plaisir de vous voir et d'être ici avec vous. Et merci à tous ceux qui suivent la retransmission en direct et qui passent un jour de plus avec nous en cette année bissextile pour apprendre ou se rappeler le fonctionnement de la Conférence Générale. À bien des égards, nous avons l'impression d'avoir vécu une année quadriennale bissextile, puisque nous avons sauté d'une date et d'une série de projets à l'autre depuis que nous nous sommes réunis il y a huit ans pour la dernière Conférence Générale complète.

Nous avons tous connu un grand nombre de développements inattendus. Et maintenant, le jour que nous avons cru voir arriver, au moins à trois reprises au cours de cette période de huit ans, approche enfin. La Conférence Générale se profile à l'horizon et nous sommes impatients de vous retrouver à Charlotte, en Caroline du Nord. Pour ceux d'entre vous qui n'ont jamais assisté à une Conférence Générale ou pour ceux qui sont habitués à ce que les choses se déroulent d'une certaine manière, il est important que nous examinions qui, quoi et comment nous serons lorsque nous fonctionnerons ensemble à la Conférence Générale.

Tout d'abord, réfléchissons à qui sera présent. Le Livre de la Discipline décrit le processus de détermination du nombre de délégués à chaque Conférence Générale. Il existe une formule basée sur le nombre de membres du clergé et de membres professants de chaque Conférence Annuelle. La discipline prévoit qu'il y aura entre 600 et 1000 délégués. Mais elle prévoit également que si la formule prévoit un nombre en dehors de cette fourchette, il incombe à la Commission de la Conférence Générale de déterminer un nombre dans cette fourchette, qui est ensuite réparti proportionnellement entre les Conférences Annuelles.

À la suite de ce processus et en préparation de la prochaine Conférence Générale, nous avons décidé qu'il y aurait 862 délégués et un nombre supplémentaire de délégués des Églises unies affiliées, autonomes et affiliées, telles qu'identifiées par le Bureau Œcuménique du Conseil des Évêques. Ces délégués supplémentaires ont voix au chapitre, mais ils n'ont pas le droit de vote à la Conférence Générale. Les 862 délégués votants comprennent un nombre égal de membres du clergé et de laïcs des Conférences Annuelles Méthodistes Unies et de quatre Églises concordataires - l'Église Méthodiste de Porto Rico, l'Église Méthodiste du Mexique et l'Église Méthodiste des Caraïbes et des Amériques envoient chacune un membre du clergé et un laïc, tandis que l'Église Méthodiste de Grande-Bretagne envoie deux membres du clergé et deux laïcs. Ces accords permettent à l'Église Méthodiste Unie d'avoir des délégués siégeant à la Conférence Générale de chacun de ces quatre organismes. Une fois que le nombre de délégués est attribué à chaque Conférence Annuelle selon la formule disciplinaire, un certificat d'élection est préparé et utilisé par le secrétaire de la Conférence Annuelle pour certifier les résultats de l'élection.

Ce certificat comporte deux parties. La première partie est destinée à présenter les délégués à la Conférence Générale et à la Conférence Juridictionnelle ou Centrale. Ce premier groupe siège dans les deux organes lorsqu'ils se réunissent. La deuxième partie du certificat d'élection sert à communiquer les noms des personnes élues dans les deux autres groupes de délégués. Le deuxième groupe de délégués est celui des délégués supplémentaires à la Conférence de Juridiction ou à la Conférence Centrale.

Ce groupe est assis à côté du premier groupe lorsque la Conférence Centrale ou Juridictionnelle se réunit, mais il est également désigné comme délégué de réserve à la Conférence Générale dans l'ordre d'élection. Le troisième groupe est constitué des délégués réservés à la Conférence Centrale ou Juridictionnelle. Ils peuvent également servir de délégués de réserve à la Conférence Générale dans l'ordre où ils ont été élus, mais uniquement si le nombre de personnes disponibles dans le deuxième groupe n'est pas suffisant.

Certaines Conférences Annuelles pensent à tort qu'il existe une catégorie distincte de délégués de réserve à la Conférence Générale sans que ces personnes soient également déléguées à la Conférence Centrale ou Juridictionnelle. L'élection de personnes dans cette catégorie, qui n'est pas autorisée par la Constitution, a rendu la certification des délégués très compliquée et continue d'être la question principale, qui doit être clarifiée avant que les délégués de réserve puissent être complètement vérifiés au sein de certaines délégations.

Il est important de rappeler qu'il n'existe aucune disposition concernant les délégués suppléants ou de réserve à la Conférence Générale qui ne sont pas également délégués ou délégués de réserve à la Conférence de Juridiction ou à la Conférence Centrale. C'est le principal problème auquel nous sommes confrontés pour les 17 sièges que nous nous efforçons actuellement de pourvoir avec des délégués de réserve. Nous avons également dû rappeler à certaines Conférences Annuelles que les délégués sont élus par la Conférence Annuelle dont ils sont membres et qu'ils ne sont pas interchangeables avec les délégations d'autres Conférences Annuelles au sein de la même région épiscopale.

En d'autres termes, un délégué du clergé ou un délégué réservé d'une Conférence Annuelle n'est pas éligible pour occuper un siège à la Conférence Générale d'une autre Conférence Annuelle. Même si elles ont le même évêque et se trouvent dans la même région épiscopale. Pour ceux qui sont concernés par la délivrance de lettres d'invitation pour les demandes de visa, sachez que nous travaillons sur des situations très compliquées et délicates pour déterminer si la communication des résultats des élections est conforme aux exigences disciplinaires.

Dans la mesure du possible actuellement, et ce chiffre change toutes les heures ou tous les jours, 334 lettres d'invitation ont été délivrées. Mais actuellement, 334 lettres d'invitation ont été envoyées. 14 personnes ont été invitées à fournir les informations relatives à leur passeport et nous attendons de les recevoir pour pouvoir finaliser et délivrer la lettre. Nous sommes prêts à le faire dès que nous aurons reçu ces informations.

Ces chiffres s'ajoutent aux 17 que j'ai mentionnés précédemment. Deux lettres sont préparées et seront envoyées dès que le statut d'une Conférence Annuelle sera réglé. Deux lettres pour la Conférence Annuelle du Malawi ne peuvent être

envoyées car les élections n'ont pas pu avoir lieu. Maintenant que nous avons examiné les catégories de délégués, passons aux autres personnes que vous pourriez rencontrer à la Conférence Générale.

Deux membres du bureau sont élus par la Conférence Générale : le secrétaire de la Conférence Générale et le coordinateur du calendrier, qui est nommé par le secrétaire de la Conférence Générale. En outre, le bureau de la Conférence Générale est dirigé par trois autres personnes. Sara Hotchkiss est l'administratrice de la Conférence Générale. L'assistante de direction est Raquel Perez Malloy et l'assistante exécutive du secrétaire de la Conférence Générale est Kelly McDonald. Raquel et Kelly sont ici aujourd'hui pour travailler sur cet événement, et Sara sera avec nous demain.

Comme vous pouvez l'imaginer, une équipe de quatre personnes ne pourrait pas mener à bien cette tâche gigantesque qu'est la Conférence Générale sans l'aide de nombreuses personnes de toute l'Église qui se rassemblent pour servir de personnel bénévole lors de cet énorme événement. Nombre d'entre eux consacrent d'innombrables heures avant et pendant la conférence, tandis que d'autres se joindront à nous pendant la durée de la conférence à Charlotte et passeront près de trois semaines loin de leur famille, de leur travail, de leur école ou de tout ce qu'ils font lorsqu'ils ne sont pas ici avec nous tous les quatre ans ou à peu près.

Abby Parker Herrera est notre secrétaire des pétitions et Abby a consacré énormément de temps et d'attention à l'organisation du travail que vous êtes en train d'étudier. Elle a lu, évalué, trié, classé et préparé pour la traduction toutes les pétitions qui ont été soumises à différents moments au cours des multiples reports que nous avons connus. Brian Sigmon, employé de la United Methodist Publishing House, est rédacteur en chef du Daily Christian Advocate et il est ici en studio aujourd'hui pour nous donner un aperçu de l'évolution de cette publication. Nous l'entendrons dans quelques instants.

Raymond Trapp et son équipe nous conduiront dans la louange et la musique. Don Reasoner dirige nos efforts en matière de services linguistiques. Mark et Laura Worf sont à nouveau parmi nous pour coordonner nos pages et nos maréchaux. Notre groupe de relations publiques est dirigé par Brenda Smotherman de United Methodist Communications.

Outre ces chefs d'équipe, nous disposons d'un large éventail de talents qui participeront à de nombreuses pièces du grand puzzle qu'est la Conférence Générale. Il y a les membres du secrétariat et du bureau d'affaires, ceux qui travaillent à la production quotidienne du DCA, l'équipe CALMS, les gourous de la technologie de l'information, les enregistreurs, les transcripteurs et les équipes du canal B, les équipes de production, les interprètes et les traducteurs, les pages et les marshals, et les moniteurs.

Pour ceux qui m'ont entendu parler de l'équipe CALMS, il ne s'agit pas d'un groupe de personnes qui se contentent de veiller à ce que nous restions calmes, mais c'est un peu ce qu'elles font. CALMS est ce que nous appelons notre système de gestion des conférences et des législations. Et si vous avez entendu les opérateurs du canal B, ceux d'entre vous qui ne savent pas ce qu'est le canal B, ce sont les personnes qui parlent dans le micro pour que, dans le verbatim de chaque jour, nous connaissions votre nom si vous vous tenez devant un micro et que vous parlez pour que nous puissions vous identifier correctement.

Il y a des gens qui font cela chaque fois que vous vous dirigez vers un microphone. L'organe qui passe quatre ans, ou dans ce cas presque huit ou douze pour certains d'entre eux, cet organe travaille à la planification et à l'organisation de la Conférence Générale ou des Conférences Générales, plus une session spéciale en 2019. Ils ont eu beaucoup de travail à faire.

Ce groupe s'appelle la Commission de la Conférence Générale. Les 25 membres de la Commission et les quatre membres ex-officio ont pour tâche de sélectionner et de préparer le site de la Conférence Générale, de présenter un rapport sur toutes ses actions, de proposer des changements au plan d'organisation et au Règlement de la Conférence Générale, ainsi que de nombreux autres projets. Le Comité du règlement de la Commission fera également office de Comité d'éthique pendant la durée de la Conférence Générale.

La Commission est dirigée par Kim Simpson, qui en est le président. Le révérend Mujinga Kashala en est le vice-président et Ellen Beasley en est la secrétaire. Stephanie Henry est présidente du comité du règlement, le révérend Lynn Hill est présidente du comité du programme et le révérend Julian Spencer est président du comité de l'éducation et de l'innovation. D'autres organes de l'Église sont également essentiels au travail de la Conférence Générale, et nous travaillons en tandem avec eux tout au long des dix jours et plus de notre réunion.

Le Conseil Judiciaire sera présent et se réunira si nécessaire. Nos agences générales sont représentées par les secrétaires généraux et le personnel des agences. Nombre d'entre elles s'associent à nous pour accomplir des tâches essentielles dans le cadre de la réunion. Ces partenariats avec nos agences sont l'épine dorsale de notre collaboration pour soutenir le travail de l'Église, et nous les apprécions ainsi que leur expertise dans de nombreux domaines de ce que vous vivrez à Charlotte. Ce sont les meilleurs. Cette orientation en direct n'est qu'un exemple des centaines de choses accomplies ensemble grâce à ces partenariats

Le Conseil des Évêques joue de nombreux rôles importants, notamment en organisant les élections des membres des comités, en présidant de nombreux conseils d'administration, en prêchant lors des cultes et en célébrant la Sainte-Cène, en jouant le rôle de parlementaires au sein des comités législatifs et en présidant les sessions plénières de la Conférence Générale.

Le Comité permanent sur les questions relatives aux Conférences Centrales sera présent pour examiner la législation qui a un impact sur les Conférences Centrales. Le Conseil Général des Finances et de l'Administration et les membres de la Table Connexionnelle seront présents afin d'apporter les ajustements nécessaires au budget proposé au cas où celui-ci serait affecté par des décisions sur des textes législatifs spécifiques qui nécessiteraient un financement supérieur à ce qui est actuellement proposé.

Vous rencontrerez des responsables de Conférences Annuelles et des membres de l'Association Méthodiste Unie des Communicateurs, ainsi que des invités officiels, y compris nos invités œcuméniques, qui travaillent avec le Bureau Œcuménique du Conseil des Évêques et son équipe. Il y aura des membres de la presse religieuse et laïque dont les accréditations sont délivrées par la Conférence Générale sur examen et recommandation de notre équipe de relations publiques, ici à United Methodist Communications.

Il y aura également des observateurs. Nous disposerons de places assises pour les délégués de réserve et les observateurs dans l'espace plénier et d'une zone de débordement dans une autre partie du bâtiment si cela s'avérait nécessaire en raison du nombre limité de places assises. L'un des groupes les plus importants à connaître est sans doute l'équipe locale d'accueil. Vous les reconnaîtrez à leur tenue distinctive.

Ce groupe est composé de membres des Conférences Annuelles de Caroline du Nord occidentale et de Caroline du Nord. Ils sont dirigés par l'évêque Ken Carter et Mme Wanda Musgrave du côté de la Caroline du Nord occidentale et par l'évêque Connie Shelton et la révérende Trish Archer du côté de la Caroline du Nord. Nous sommes redevables à ces Conférences Annuelles et aux responsables qu'elles ont rassemblés de travailler depuis environ un an sur ce que les autres Conférences Annuelles ont habituellement six ans pour faire. Les multiples reports et les négociations en cours concernant la reprogrammation de la Conférence Générale à trois reprises nous ont obligés à attendre avant de déterminer si nous pouvions rester à Minneapolis ou déménager dans la ville que nous avons choisie pour 2024, c'est-à-dire Charlotte. Une fois cette décision juridique prise, nous avons enfin pu dévoiler la nouvelle destination et ils font un merveilleux travail de préparation pour nous accueillir tous à Charlotte en tant que ville prospère et en Caroline du Nord en tant que magnifique État.

Nous aurons l'occasion de les entendre plus tard dans notre programme d'aujourd'hui. Préparez-vous donc à découvrir les images et l'enthousiasme qu'ils nous apporteront. Commençons par ce que vous ferez à votre arrivée au Charlotte Convention Center. La première étape sera l'inscription. Vous entrerez dans la zone d'inscription avec une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (permis de conduire, passeport, carte d'identité militaire ou autre) et votre carte de délégué qui vous sera remise. Lors de l'inscription, votre photo sera prise et figurera sur votre badge. Vous vous inscrirez

individuellement, pas en groupe, et si vous avez besoin d'un interprète, nos services linguistiques vous en fourniront un. Si vous avez des doutes, ils seront d'abord traités par les membres du secrétariat, puis transmis à la commission de vérification des pouvoirs si nécessaire.

Pour ceux d'entre vous qui viennent des Conférences Annuelles des Conférences Centrales, une séance d'orientation sur place se tiendra au Centre des congrès du 19 au 21 avril. Cette orientation officielle est préparée par un comité de pilotage composé de membres du Conseil des Évêques, qui sont des évêques des Conférences Centrales, de membres de la Table des secrétaires généraux et de membres de la Commission de la Conférence Générale, qui travaillent en collaboration avec le secrétaire et le gestionnaire de la Conférence Générale.

Tous les délégués recevront une orientation le mardi 23 avril au matin, avant le déjeuner et le culte d'ouverture. Cela ressemblera beaucoup à la formation que nous avons organisée à Saint Louis le soir qui s'est terminée par notre journée de prière. Tout au long des deux semaines de commissions législatives et de réunions plénières, nous assisterons également à de nombreux cultes. Parmi les moments particuliers, inclus dans ces services et à d'autres moments, il y a la consécration des missionnaires à domicile et des diaconesses, le service œcuménique et la journée d'accueil de la famille méthodiste, la commission des missionnaires, la reconnaissance des juifs en noir, le service commémoratif et les discours des laïcs épiscopaux et des jeunes. Il y aura des élections, des conférences chrétiennes et, bien sûr, des processus législatifs, puisque la Conférence Générale est un organe législatif. En réfléchissant aux étapes du processus législatif, commençons par la présentation de pétitions. Cela s'est produit avant les dates reportées de 2020 et maintenant celles de 2024, et les deux séries de pétitions sont soumises à l'examen de la Conférence Générale.

Les pétitions devaient être déposées 230 jours avant la session d'ouverture de la Conférence Générale. Elles pouvaient être soumises par des membres du clergé et des laïcs, ainsi que par des organisations de l'Église Méthodiste Unie. Le secrétaire aux pétitions les a examinées et a procédé à une première détermination de leur validité ou de leur invalidité. Les pétitions valides ont été attribuées à la commission législative appropriée en fonction du numéro de paragraphe ou du sujet déterminé par la Commission de la Conférence Générale. Ces attributions initiales seront examinées par la commission des renvois et confirmées ou modifiées sur la base d'informations complémentaires. Cette fois-ci, il est particulièrement intéressant de noter que la commission des références reçoit et traite les demandes de retrait des pétitions, au cas où des changements substantiels seraient intervenus depuis le moment où elles auraient été soumises, peut-être la première fois.

Abby nous en dira plus à ce sujet dans un instant. Je rappelle qu'il existe trois types de pétitions. Le premier type est disciplinaire. Ces pétitions apportent des modifications au contenu du livre de discipline, y compris les amendements constitutionnels. Il peut s'agir d'ajouter ou de supprimer des éléments à toute autre partie de la discipline. La deuxième catégorie est celle des résolutions.

Elles apportent des modifications au Livre des résolutions et, cette fois-ci, en raison du délai de huit ans qui s'est écoulé depuis la dernière Conférence Générale, toutes les résolutions du Livre des résolutions doivent être abordées, faute de quoi elles seront caduques. La troisième catégorie de pétitions est une catégorie non disciplinaire, qui concerne toute autre action de la Conférence Générale, telle que la formation de groupes d'étude, de groupes de travail, etc.

Les pétitions sont préparées et distribuées par l'intermédiaire de l'Advanced Daily Christian Advocate, également connu sous le nom d'ADCA. Nous reviendrons sur cette publication dans un instant. Les pétitions sont examinées par l'Advance Legislative Research Panel (groupe de recherche législative avancée) afin de détecter tout conflit potentiel avec les documents existants, en particulier les paragraphes constitutionnels. Cette fois-ci seulement, la Commission de la Conférence Générale a demandé que les présidents de délégation travaillent avec chaque délégation pour identifier les pétitions qui ont été soumises par des personnes qui étaient membres de l'Église Méthodiste Unie au moment de la soumission, mais qui ont par la suite quitté la dénomination d'une manière ou d'une autre liée à la mise en œuvre du paragraphe 2553 et à tout processus de désaffiliation.

Ces informations seront incluses dans le dossier de pétition présenté aux membres du Bureau du Comité législatif. À ce stade du processus, les pétitions sont sur le point d'être examinées par les commissions législatives et toutes les sous-commissions au sein de l'organe élargi. Les membres du bureau du comité législatif sont élus lors de la réunion d'organisation et reçoivent ensuite une formation avant de commencer à travailler le lendemain. En commission législative, les pétitions sont discutées et peuvent être approuvées, approuvées avec des amendements, non approuvées ou renvoyées à d'autres organes généraux de l'Église.

Les comités législatifs rendent compte de leurs actions en inscrivant les points à l'ordre du jour sur les calendriers de consentement pour qu'ils soient votés en groupe ou sur les calendriers quotidiens pour qu'ils soient présentés individuellement à l'assemblée plénière tout au long de notre temps de travail. Si elles sont présentées à l'assemblée plénière, les pétitions seront programmées par la commission de l'ordre du jour et du calendrier, en collaboration avec les présidents des commissions législatives. Après un débat au sein de la session plénière, un vote sera organisé sur des dispositifs de vote électronique et une décision sera prise et communiquée.

Les documents sont ensuite examinés par le Secrétaire de la Conférence Générale, le rédacteur en chef de la United Methodist Publishing House et le Comité de Corrélation et de Révision Éditoriale. Tous les points du calendrier approuvés sont ajoutés au Livre de discipline ou au Livre des résolutions, renvoyés ou distribués comme indiqué ou envoyés aux Conférences Annuelles pour vote, si des amendements constitutionnels ont été proposés et approuvés.

La Révérende Abby Parker Herrera, notre secrétaire des pétitions, est avec nous pour nous parler un peu plus du format des pétitions et de la responsabilité du Groupe de Recherche Législative Avancée et du Comité de Renvoi à leur égard. Le Comité de Renvoi est l'un des comités administratifs qui, conformément au Plan d'organisation et au Règlement intérieur et aux décisions applicables du Conseil Judiciaire, se réunira la veille de l'ouverture de la Conférence Générale pour organiser et commencer son travail, qui se poursuivra tout au long de la Conférence Générale.

Abby, c'est un plaisir de vous avoir parmi nous.

REV. ABBY PARKER HERRERA: Bonjour d'Austin, Texas. Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Je vais vous donner quelques informations sur les pétitions elles-mêmes et sur mon rôle ici ou là pendant la Conférence Générale. Comme l'a dit Gary, je suis le secrétaire des pétitions. Cela signifie que j'ai reçu toutes ces pétitions dans les délais les plus brefs qui soient.

Lorsque je reçois ces documents, je commence à les classer par catégories et j'en juge certaines valables, puis je les inscris dans des colonnes. Ce sont celles que vous voyez dans les différents ADCA que nous avons reçus au fil des ans. Elles reçoivent un numéro et les pétitions non valides sont également classées dans un dossier que je présente à la commission de référence pour examen.

J'aimerais donc tout d'abord parler des pétitions qui sont actuellement jugées valables et qui doivent encore être jugées valables par la commission de référence et qui se trouvent dans votre ADCA. Certains d'entre vous ont des copies papier de l'ADCA. Certains d'entre vous peuvent simplement aller en ligne. C'est là que je les trouve. En fait, je tape toujours ADCA Conférence Générale 2020 sur Google parce que je ne mets pas cette page en signet, alors que je devrais vraiment le faire. Mais vous pouvez chercher sur Google, la trouver immédiatement et la télécharger sur votre ordinateur ou sur votre téléphone, si vous êtes comme moi. Mais à la page 74 de l'ADCA, volume 1, dans la version anglaise, vous pouvez trouver les numéros de pétition et peut-être mieux comprendre ce qu'ils signifient. Il y a un numéro assez long tout en haut - l'en-tête - qui indique simplement "pétition 200" et qui est suivi d'un numéro. Ces pétitions sont simplement numérotées dans l'ordre dans lequel je les ai reçues. Il n'y a pas vraiment de rime ou de raison à cela, mais après cela, vous verrez un en-tête plus grand qui comprend des choses comme des abréviations qui disent, vous savez, CO ou IA et donc ces choses sont importantes, il s'agit de commissions législatives. Désolé, IC, pas IA. Nous avons 15 commissions législatives. Cela vous donne une idée de la commission à laquelle appartiennent les pétitions. L'autre chose que vous verrez, c'est qu'il peut être indiqué disciplinaire ou non disciplinaire, ce qui vous permet de savoir que ce n'est pas

disciplinaire, mais un numéro de paragraphe. Cela vous permet de savoir s'il s'agit d'un paragraphe disciplinaire ou non disciplinaire de l'action de la Conférence Générale.

Cela vous donne un indice. Parfois, vous verrez un point d'explication. C'est pour nous rappeler que cela va avoir des implications financières. Nous allons donc devoir y réfléchir en tant que Conférence Générale avant de donner suite à cette pétition. Il vous dira d'où vient la pétition. Elle vous dira également s'il y a eu des pétitions similaires, car je suis sûr que vous savez qu'il y a certains paragraphes sur lesquels nous recevons beaucoup, beaucoup de pétitions et si toutes ces pétitions sont similaires et que nous ne les imprimons pas toutes dans l'ADCA, nous disons simplement qu'il s'agit de 17 pétitions similaires. Cela vous permet de savoir d'où elles viennent. Voilà pour ce qui est du nombre de pétitions. J'aimerais parler un peu plus des comités avec lesquels je travaille lorsque je suis à la Conférence Générale.

Le premier qui a été mentionné par Gary est le groupe de recherche sur l'avancement de la législation. Il est choisi par le Comité exécutif de la Commission de la Conférence Générale et se compose d'un certain nombre de membres. Il est composé d'un nombre de membres égal au nombre de commissions législatives. Le panel est choisi sur la base de sa connaissance approfondie du Livre de la discipline, et cette connaissance est attestée par sa participation à la vie de notre Église générale par le biais de services tels que le Conseil Judiciaire ou le Comité de Corrélation et de Révision Éditoriale ou en tant que chancelier de la conférence.

Il s'agit donc de personnes qui ont une certaine expérience de notre Livre de discipline. Ce groupe se réunit et examine toutes les pétitions qui ont été attribuées aux différents comités et il localise tous les autres paragraphes du Livre de la discipline, y compris la Constitution, qui sont étroitement liés à l'objet de la pétition. Ils examinent également les mémorandums et les décisions du Conseil Judiciaire relatifs à ces paragraphes.

Le comité enregistre ensuite toutes ces informations et les joint à la requête. Il ne fait aucun commentaire éditorial sur la pétition. Ils ne vont pas dire "C'est une excellente pétition". Ils donnent simplement des informations à la commission législative sur les endroits de ce paragraphe où il faut être prudent, sur les endroits où l'on a vu par le passé que cela posait des problèmes constitutionnels, et cela aide donc les commissions législatives à réfléchir à la manière dont les paragraphes concernés pourraient être affectés par l'adoption d'une pétition.

L'autre commission à laquelle je participe est la commission des références. Il est donc important de savoir, et Gary l'a dit, mais je pense qu'il faut que je le répète, que tout le travail que je fais est revu et corrigé. Tout le travail que je fais est examiné par la commission des références. Il n'y a pas qu'une seule personne dans toute l'Église Méthodiste Unie qui décide de la validité des pétitions.

Je suis en quelque sorte le premier ordre du jour de cette commission. Elle examine tout mon travail, et même si une pétition se trouve dans l'ADCA et qu'un numéro lui a été attribué, elle peut dire qu'elle a été examinée et qu'elle n'est pas valable, et elle peut la sortir pour décider que j'ai fait une erreur sur une certaine pétition.

Si une pétition que j'ai jugée non valide, comme je l'ai dit, je la conserve dans un dossier et nous l'examinons avec la commission des références. Elle examine mon travail et peut rétablir certaines de ces pétitions. Elle lit également le travail des personnes qui ont demandé que les pétitions jugées non valables soient valables, validées.

Ils examineront les courriers électroniques que je reçois. L'autre travail important de cette commission sera d'examiner les pétitions que certaines personnes ont demandé de retirer, et il y en a plusieurs parce que, vous savez, nous attendons de nous réunir depuis 2020 et que certaines choses ont changé depuis. La commission examinera donc les demandes de retrait et décidera si les pétitions ne sont plus valables ou si elles doivent être retirées et remplacées par une autre pétition.

La commission examinera également toutes ces questions. Cette commission est composée de 24 membres. Elle comprend un membre du clergé et un laïc de chaque Conférence Centrale et de chaque juridiction, ainsi qu'au moins un membre de chaque commission législative qui sera désigné comme coordinateur des pétitions pour sa commission

législative. Ces coordinateurs de pétition servent de conseillers aux membres du bureau de la commission législative dont ils sont membres.

La commission est convoquée la veille de la Conférence Générale. Les règles de notre règlement stipulent que c'est à ce moment-là qu'ils se réunissent et qu'ils examinent les propositions d'attribution des pétitions avant de les envoyer officiellement à leurs commissions. Je prévois également que nous recevrons des demandes de déplacement de certaines pétitions de leur lieu d'affectation. La Commission pour la Conférence Générale me donne des indications sur l'affectation des paragraphes, et j'ai lancé quelques appels initiaux à ce sujet,

Mais en fin de compte, c'est la commission des références qui décidera où les pétitions seront discutées en commission législative. Elle peut, comme je l'ai dit, examiner tout mon travail, toutes ces demandes. Elle ne le fait pas seulement le premier jour, toute la semaine, la commission des références se réunit pendant que nous sommes en commission législative, et de cette façon, elle peut envoyer la législation à différentes commissions au fur et à mesure que le travail est terminé afin que nous puissions nous assurer de passer en revue toutes les pétitions que nous sommes censés examiner pendant que nous sommes en conférence.

Je pense que c'est tout ce que j'avais à dire, même si Gary pourrait ajouter des choses, mais c'est vraiment un plaisir d'être avec vous tous. J'ai hâte de vous retrouver à Charlotte. Et comme toujours, je répondrai volontiers à toutes les questions que vous pourriez avoir sur le travail qui m'a été confié.

REV. GARY GRAVES: Merci, Abby. En tant que personne qui a occupé ce poste avant vous, je peux me rendre compte de la quantité de travail que vous avez accompli, de l'espace que vous avez réservé à cette tâche dans votre maison et votre bureau, et du temps que votre famille a consacré à cette tâche. Je vous remercie donc pour votre travail à l'avance et pour le travail qui nous attend au fur et à mesure que nous nous réunissons.

Outre la commission des références, les autres commissions administratives sont les suivantes : ordre du jour et calendrier, corrélation et révision éditoriale, courtoisie et privilèges, lettres de créance, journal et présidence. Les délégués sont affectés par le Conseil des Évêques à ces comités et ceux d'entre vous qui ont été nommés à ces comités seront informés par Sara Hotchkiss et Raquel Perez Malloy des ajustements à apporter aux plans de voyage et des dates auxquelles vous devez prévoir d'être à Charlotte.

Examinons brièvement le travail de chacune de ces commissions. La commission de l'agenda et du calendrier présente des rapports sur le calendrier et fixe la date à laquelle les responsables des commissions législatives présenteront les projets de commission à la plénière pour action. Elle établit un ordre de priorité pour les points ayant un impact global, les points ayant des implications financières et les points faisant l'objet de rapports minoritaires. Elle consulte quotidiennement les responsables des commissions législatives, annonce les ordres du jour quotidiens et examine les demandes d'ordre du jour qui n'auraient pas déjà été programmées par la Commission de la Conférence Générale.

Le Comité des Courtoisies et Privilèges examine toutes les demandes de privilège, d'éloge, de courtoisie, d'appréciation, de reconnaissance ou de salutation et en fait rapport à la Conférence Générale. Le Comité des Pouvoirs donne des orientations au Secrétaire de la Conférence Générale en ce qui concerne l'approbation des pouvoirs et la répartition des sièges des délégués, y compris des délégués réservés. Le Comité du Journal approuve le compte rendu quotidien des débats. Le Comité des présidents est chargé de sélectionner le ou les présidents de chaque session plénière et travaillera en étroite collaboration avec notre parlementaire et le Conseil des Évêques pour accomplir cette tâche.

Le dernier Comité Administratif est composé de personnes qui ne sont pas déléguées à la Conférence Générale. Le Comité de Corrélation et de Révision Éditoriale examine, pendant et après la session de la Conférence Générale, toutes les propositions législatives, identifie les conflits entre les points du calendrier de consentement et les points présentés et traités en séance plénière, puis édite le Livre de discipline avec l'éditeur du livre et le Secrétaire de la Conférence Générale.

Outre ces comités administratifs, il existe 14 comités législatifs. Les 14 commissions législatives sont les suivantes Church and Society 1 (Église et Société). C'est à cette commission que nous avons envoyé toutes les pétitions qui concernent tous les paragraphes de nos principes sociaux, à l'exception des paragraphes 161, 162 et 165 du Livre de Discipline. Church and Society 2 est la commission qui a reçu les paragraphes 161 et 162, tandis que Church and Society 3 a accepté les documents relatifs au paragraphe 165.

Le quatrième de nos Comités Législatifs est celui des conférences, et le comité législatif des conférences s'occupe de tout ce qui touche à l'un des niveaux de nos conférences, qu'il s'agisse des Conférences Générales, Juridictionnelles, Annuelles, Provisoires, Missionnaires, de District ou de Mission. Le cinquième comité est celui des disciples. Il reçoit les pétitions et les résolutions relatives au travail et aux préoccupations des Conseils de Disciple à tous les niveaux.

La commission de Foi et Constitution est la commission suivante. Foi et Constitution est saisie de toutes les pétitions relatives au travail et aux préoccupations de la commission de Foi et Constitution, aux normes doctrinales et à notre tâche théologique. Le ministère de tous les chrétiens et la signification de l'ordination et de l'appartenance à la Conférence. La septième commission législative est celle de l'Administration Financière. Il s'agit des travaux et des préoccupations du Conseil des Finances et de l'Administration, du Conseil des Pensions et des Prestations de Santé, de WesPath et de la Maison d'Édition Méthodiste Unie. Le budget et les recommandations préparés par le GCFA et le Connectional Table (Table Connexionnelle) sont traités par l'administration financière avant d'être transmis à l'assemblée plénière. L'Administration Générale, la huitième commission, reçoit toutes les pétitions et tous les rapports qui ont trait au travail et aux préoccupations de la Table Connexionnelle et le rapport de la Table Connexionnelle y est soumis. La commission des ministères mondiaux reçoit toutes les pétitions et résolutions relatives au travail et aux préoccupations du Conseil Général des Ministères Mondiaux et aux efforts des ministères mondiaux au sein de chacune de nos Conférences Annuelles. Enseignement Supérieur et Surintendance concerne le travail du Conseil Général de l'Enseignement Supérieur et de nos Écoles de Théologie.

La surintendance, le Bureau du COB, le Bureau Œcuménique, les relations avec les Églises Méthodistes Autonomes, les relations avec les Églises Méthodistes Autonomes Affiliées, les Églises Unies Affiliées et les relations de concordat, l'appartenance à l'Église Méthodiste Unie ou les relations avec le Conseil Méthodiste Mondial, les Conseils et Consultations d'Églises et l'American Bible Society. Le numéro 11 est celui des commissions indépendantes, qui comprennent tout ce qui a trait aux archives et à l'histoire, à la communication,

Le Bureau des Diaconesses et des Missionnaires à Domicile, la Religion et la Race, le Statut et le Rôle des Femmes, les Hommes Méthodistes Unis ainsi que les Femmes Unies et la Foi. Le groupe numéro 12 est le Comité Législatif de l'Administration Judiciaire. Il reçoit tout ce qui a trait au pouvoir judiciaire, à nos comités de révision, aux enquêtes, aux procès et aux procédures d'appel. Le groupe numéro 13 est celui des églises locales. Il reçoit tout ce qui concerne l'organisation de l'Église Locale et ses programmes d'adhésion, les conseils, les commissions, les comités, ainsi que les biens de l'Église.

Le numéro 14, Ministère Ordonné, a été scindé en un comité législatif autonome qui s'occupe du travail et des préoccupations du ministère ordonné. Je voudrais parler un instant de la procédure d'avancement des délégués de réserve aux postes vacants de la Conférence Générale et vous rappeler que cette procédure était déjà en place et utilisée par la Conférence Générale avant la situation plus récente dans laquelle il y a eu de nombreuses démissions et d'autres actions entraînant un nombre de postes vacants plus élevé qu'à l'accoutumée.

Lorsqu'un poste devient vacant au sein de la délégation de la Conférence Générale, tous les autres délégués restants sont avancés d'un siège dans leur catégorie clergé/laïcs et conservent leur affectation à la commission législative, qui a été certifiée sur le certificat d'élection. Le poste vacant est alors pourvu en avançant le premier délégué de réserve disponible dans cette liste de clercs et de laïcs par ordre d'élection et en l'avançant au dernier siège vacant de la délégation.

Nous affectons ensuite ce délégué de réserve à la Commission Législative, qui était occupée par la personne qui a laissé ce siège vacant. Et c'est la même chose pour chaque siège vacant s'il y en a plusieurs. Étant donné que ce système avait

déjà été utilisé par les délégations actuelles et afin de rester aussi cohérent que possible, notre bureau l'a utilisé tout au long des reports et de la réception des déclarations de vacance de siège.

L'exception qui a été créée est liée à la note 1485 du Conseil Judiciaire, qui a créé la possibilité d'élire de nouveaux délégués à la Conférence Générale dans les rares cas où il y a des postes vacants dans la délégation à la Conférence Générale et qu'aucun délégué de réserve n'est disponible pour être avancé. Dans ce cas, les délégués nouvellement élus à la Conférence Générale peuvent choisir ou se voir attribuer un ordre d'élection parmi les commissions législatives qui ont été libérées, dans la liste qui a été certifiée par les choix des commissions législatives de cette délégation sur le certificat d'élection original. Dans ce cas, il ne s'agit pas de délégués de réserve qui occupent un siège vacant, mais ils ont été élus en tant que délégués à part entière et se sont vus offrir le choix parmi les choix précédents de cette délégation. Si aucune élection n'est autorisée en vertu du mémorandum 1485, le processus peut alors être géré en vérifiant les vacances et les avancements qui ont eu lieu au cours des quatre ou cinq années qui se sont écoulées depuis la tenue de ces élections.

C'est l'objectif du formulaire de confirmation le plus récent, qui vérifie les enregistrements cumulés des vacances et des avancements des délégués de réserve. Il n'était donc pas nécessaire de demander de nouveaux choix législatifs, étant donné que ceux qui font encore partie de la délégation conservent leur affectation initiale et que les délégués de réserve qui sont avancés le sont par ordre d'élection. Au fur et à mesure que nous traiterons les formulaires de confirmation, nous contacterons les secrétaires des Conférences Annuelles ou les chefs de délégation s'ils ont des questions ou s'il y a eu une élection autorisée par la note de service 1485. De même, si un secrétaire ou un président de délégation souhaite discuter des spécificités de sa délégation, je l'invite à contacter notre bureau. Je pense qu'il est important de noter que ce processus est l'un des nombreux dont nous avons discuté avec la Commission de la Conférence Générale et qu'il n'a soulevé aucune objection.

Alors que nous sommes dans l'esprit du processus législatif, j'ai demandé au rédacteur en chef du Daily Christian Advocate, le Dr Brian Sigmon, de nous donner un aperçu de sa publication et de ses nombreuses formes.

BRIAN SIGMON: Au début de la période quadriennale 2016-2020, la Commission de la Conférence Générale a décidé de créer une alternative numérique aux éditions imprimées du Daily Christian Advocate. Nous avons donc travaillé très dur pour développer le site web www.DailyChristianAdvocate.org qui contiendrait toutes les informations destinées aux délégués, les rapports des agences générales et la législation présentée à la Conférence Générale.

Il présenterait ces informations sous forme numérique, de manière pratique et accessible, en anglais, français, portugais et kiswahili, avec la possibilité pour les délégués de prendre des notes sur la législation qui est la plus importante pour eux. J'aimerais donc vous présenter brièvement le site web du DCA. La première chose à faire est d'aller sur le site web, que vous voyez ici www.DailyChristianAdvocate.org.

Vous pouvez voir en haut à droite où vous pouvez sélectionner votre langue préférée. Pour l'instant, c'est en anglais, mais si je choisis le français, vous pouvez voir que cela vous amène à la version française du site. Pour continuer en anglais, la première fois que vous venez ici, vous devez créer votre compte. Si vous êtes délégué, cliquez sur create an account for General Conference Delegates (créer un compte pour les délégués à la Conférence Générale). Cela vous amènera à cet écran où vous aurez besoin de votre ID de délégué délivré par le Secrétaire de la Conférence Générale et de votre prénom.

Inscrivez donc votre ID de délégué ici et votre prénom ici. Cliquez sur suivant. Cela vous amènera à cet écran où vous pourrez terminer la configuration de votre compte. À ce stade, vous saisirez votre adresse électronique, créez un mot de passe, choisissez votre langue préférée et, à l'avenir, le site web continuera à fonctionner dans la langue que vous aurez sélectionnée ici la prochaine fois que vous vous connecterez.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également indiquer votre numéro de téléphone portable et vous autoriser à recevoir des mises à jour par SMS sur les pétitions. Une fois que vous aurez créé votre compte, il vous suffira d'utiliser votre adresse électronique et le mot de passe que vous aurez créé pour vous connecter. Une fois connecté au site web, vous constaterez qu'il comporte quatre sections : rapports quotidiens, législation, délégués et procédures.

Les rapports quotidiens contiennent le matériel que l'on trouve généralement dans le manuel du délégué. Le rapport de la Commission de la Conférence Générale. Le programme complet, le plan d'organisation et le règlement intérieur, ainsi que d'autres informations importantes. Il contient également les rapports des agences générales organisés par la commission législative compétente. Vous naviguez dans cette section, la section des rapports quotidiens, avec la liste des catégories sur le côté droit de la page.

Ainsi, vous voyez ici en haut, Manuel du délégué. En cliquant sur cette catégorie, vous obtiendrez une liste des rapports du manuel du délégué. Ainsi, nous voyons ici une carte de Charlotte City Center montrant le centre de convention, les routes et les hôtels à proximité, un rapport de la Commission sur la Conférence Générale et diverses listes de personnes à connaître et d'autres informations importantes. Si nous retournons à droite et que nous cliquons sur l'une des commissions législatives, disons les commissions législatives Église et Société, nous obtenons tous les rapports de l'agence générale qui concernent cette commission.

Vous voyez donc ici le rapport du Conseil général de l'Église et de la société, le rapport du Comité Méthodiste Mondial contre le Sida. Vous pouvez également voir les rapports que ces agences ont soumis en 2020 avant que la Conférence Générale ne soit reportée. Ces rapports font toujours partie du dossier et sont toujours accessibles sur le site web du DCA. Si vous cliquez sur les autres commissions législatives, vous verrez ces rapports. Pendant la Conférence Générale, lorsque celle-ci est en session, c'est là que vous trouverez les nouveaux rapports pour chaque jour. Le programme quotidien, les listes de nominations, la composition des commissions administratives, les rapports de suivi et d'autres nouvelles informations. Ces informations figurent sur la première page des rapports quotidiens. Vous pouvez également faire défiler l'écran vers le bas pour trouver les documents qui ont été publiés un jour donné dans cette section intitulée "Dates".

La deuxième section du site est la législation, et c'est là que vous trouverez toutes les pétitions adressées à la Conférence Générale. En cliquant ici, vous accédez à un menu déroulant dans lequel vous pouvez choisir la recherche de pétitions, ce qui vous permet d'obtenir une liste de toutes les pétitions par ordre de numéro. Vous pouvez voir ici le numéro de la pétition, le sujet ou le titre de la pétition, la commission législative à laquelle elle a été attribuée, la discipline, le numéro du paragraphe ou de la résolution, si elle a ou non des implications financières, ainsi que le nom de l'auteur et l'organisation de l'auteur des différentes pétitions. Si vous souhaitez simplifier l'affichage, vous pouvez cliquer sur les colonnes et en supprimer certaines. Ainsi, si je clique sur cette colonne et que je désélectionne le nom du déposant, le déposant, l'organisation et les implications financières, vous pouvez voir que ces colonnes sont maintenant supprimées et qu'il vous suffit de cliquer sur les colonnes et de les sélectionner à nouveau pour les remettre en place.

Vous pouvez également cliquer en haut d'une colonne pour trier les pétitions en fonction de cette colonne. Ainsi, si je trie par commission législative, toutes les pétitions de la commission Church and Society 1 apparaissent en premier, suivies de celles de la commission Church and Society 2 et ainsi de suite, dans l'ordre alphabétique. Vous pouvez cliquer sur la flèche vers le bas en haut de la même colonne pour les classer dans l'ordre inverse.

Je peux également rechercher une commission législative spécifique. Ainsi, si je recherche Foi et Constitution et que j'appuie sur la touche "Entrée", toutes les pétitions attribuées à la commission Foi et Constitution s'afficheront. Vous pouvez également rechercher un numéro ou un titre de pétition spécifique. Ainsi, si je cherche 20157, j'obtiens la pétition numéro 20157. Si je cherche "Patrimoine", j'obtiens toutes les pétitions dont le titre contient les mots "Patrimoine".

Si nous cliquons sur l'une de ces pétitions, nous pouvons lire la pétition elle-même. En haut, nous voyons le numéro de la pétition, le titre ou le sujet de la pétition et des informations sur les pétitions telles que le numéro du paragraphe auquel elle se rapporte, si elle a ou non des implications financières ou un impact global. Dans le cas présent, on connaît le nom et l'organisation de la personne qui a présenté la pétition et on sait s'il existe des pétitions similaires.

Vous pouvez également consulter l'action de la commission, qui indique l'action de la commission législative sur cette pétition - ce que la commission a voté, qu'il s'agisse d'un soutien, d'un rejet, d'un amendement ou d'autre chose, la date du vote et le décompte des voix. Ces informations apparaîtront lorsque l'action de la commission législative aura été

enregistrée. En bas, nous pouvons voir la pétition elle-même, qui propose un amendement au paragraphe 17 12.2. Le texte barré indique qu'il doit être supprimé.

Le soulignement indique que le texte doit être ajouté. Une caractéristique intéressante de la vue de la pétition est que vous pouvez choisir de voir une, deux ou trois colonnes. Pour l'instant, nous ne voyons qu'une seule colonne, mais si vous cliquez sur deux ici, le choix de deux colonnes vous permettra de comparer la pétition avec le texte original du Livre de discipline ou avec la pétition originale et l'action de la commission.

Ici, aucun comité n'a encore agi, mais s'il l'avait fait, la pétition figurerait ici. Cela peut être utile si la commission a modifié la pétition originale, par exemple. Si vous choisissez trois colonnes, vous pouvez les comparer toutes les trois - la pétition avec le livre de discipline, l'original avec le rapport de la commission. Vous pouvez également ajouter des options de notes et de suivi pour n'importe quelle pétition.

Ainsi, si nous cliquons sur ce bouton, nous pouvons ajouter des notes. En cliquant sur Ajouter une note, en ajoutant votre note et en cliquant sur Sauvegarder, nous pouvons ajouter une autre note sur la même pétition ou nous pouvons les supprimer.

Ces cases situées en haut vous permettent de suivre les pétitions et vous pouvez choisir d'être alerté par courriel ou par SMS. Lorsqu'une pétition change d'état. Par exemple, lorsque la commission législative se prononce sur la pétition, je recevrai une alerte par courrier électronique si la pétition change de statut et si cette case est cochée. Pour l'instant, je n'ai pas indiqué mon numéro de téléphone portable et la messagerie SMS n'est donc pas une option. Si j'avais indiqué un numéro de téléphone portable lors de la création de mon compte, cette option serait disponible et je pourrais la cocher pour recevoir un suivi de cette pétition. Il suffit de cliquer sur Enregistrer les options de suivi pour les sauvegarder, puis de fermer. À partir de cet écran, je peux soit rechercher une nouvelle pétition directement en recherchant un titre, un numéro de pétition ou une commission législative, soit revenir à la recherche de pétitions dans la législation et la commission pour afficher à nouveau la liste complète de toutes les pétitions.

Vous pouvez voir ici plusieurs autres options. Celles-ci seront disponibles pendant la Conférence Générale, une fois que les commissions législatives auront statué sur les pétitions. Lorsque des points seront inscrits au calendrier ou que des calendriers de consentement seront préparés, ces options vous permettront d'accéder à ces points du calendrier ou à ces calendriers de consentement, ou encore de voir les pétitions qui n'ont pas été inscrites au calendrier pour diverses raisons. La troisième section du site concerne les délégués. En cliquant ici, vous accéderez à un autre menu déroulant dans lequel vous pourrez choisir d'afficher une liste alphabétique des délégués et des premiers réservistes, des délégués votants et réservistes par conférence, des membres de la commission législative, ainsi que le nombre de délégués par commission législative et le nombre de délégués par conférence.

Pour l'instant, les listes de délégués ne sont pas encore disponibles. Lorsqu'elles le seront, vous pourrez les trouver en cliquant sur délégués et en choisissant l'une de ces options. La dernière section est celle des actes. Nous y publierons la transcription dactylographiée de toutes les sessions plénières de la Conférence Générale au fur et à mesure qu'elle se réunira. Par conséquent, si vous souhaitez savoir ce qui a été discuté, voté et obtenir un compte rendu précis de ce qui a été dit au cours des débats d'une session donnée, par exemple la session de l'après-midi du 3 mai, cliquez sur proceedings (procédures) et vous pourrez trouver ce que vous cherchez ici. Comme vous pouvez le constater, il n'y a encore rien ici parce que nous ne nous réunissons pas. Mais lorsque nous nous réunirons, vous pourrez trouver tous les documents dont vous avez besoin ici, dans la rubrique "Procédures".

Tout le contenu de l'ADCA et du DCA est accessible sur le site web du DCA www.DailyChristianAdvocate.org. Nous espérons que tous les délégués trouveront ce site utile et facile à naviguer et à utiliser. Mais qu'en est-il des documents imprimés ? Comme il s'agit de la première Conférence Générale pour le site web du DCA, nous produisons également des éditions imprimées de l'ADCA et du DCA afin de minimiser les perturbations lors de l'adoption de ce nouveau format numérique. En 2020, lorsque la Conférence Générale était initialement prévue, nous avons produit une édition anticipée du Daily Christian Advocate.

Mais depuis lors, des personnes ont soumis de nouvelles pétitions et des agences générales ont soumis de nouveaux rapports mis à jour. Nous publions toutes ces nouvelles pétitions et rapports ainsi que d'autres informations importantes pour les délégués, et un supplément 2024 à l'ADCA. Tous les délégués en recevront une copie imprimée à leur arrivée à la Conférence Générale. Nous fournirons également aux délégués une copie imprimée du volume 2 de l'ADCA 2020, sections 1 et 2, qui contient les pétitions originales à la Conférence Générale de 2020.

REV GARY GRAVES: Merci, Brian. Comme vous pouvez le constater, il y a de multiples façons d'obtenir des informations lorsque nous serons ensemble. Mais avant d'en arriver là, il y a quelques petites choses à célébrer un peu plus. Nous voulons que vous voyiez le nouveau logo avec l'horizon de Charlotte et le thème de la Conférence Générale qui nous rappelle : "...et sachez que je suis Dieu".

L'équipe de louange utilisera cette phrase et ajoutera des morceaux avant l'ellipse pour nous rappeler les multiples façons dont nous pouvons connaître Dieu. Nous avons donc répondu aux questions "qui", "comment" et "quoi". Il est maintenant temps de voir où nous nous trouverons au Charlotte Convention Center. C'est l'une des entrées que vous allez surveiller.

Et quand nous réunirons-nous ? 2020, 2021, 2022, toutes ces dates ont été reportées. Mais nous sommes maintenant en 2024 et nous nous réunirons du 23 avril au 3 mai 2024, à Charlotte, en Caroline du Nord. Aux délégués, aux délégués réservés et aux observateurs, je tiens à dire que je vous remercie d'avoir pris le temps, en ce jour d'année bissextile, d'apprendre ou de vous rappeler ce qu'est la Conférence Générale.

Je vous demande, d'ici à notre réunion, de consacrer beaucoup de temps et de prières à la Conférence Générale, à tous ceux qui s'y préparent de multiples façons, à tous ceux qui prendront des décisions pour l'Église Méthodiste Unie et aussi à ceux qui resteront à la maison et regretteront leurs proches qui seront absents pendant une si longue période.

Au cours de cette période, des ressources telles que le Guide de prière de 40 jours seront partagées avec vous par le Cénacle et la Commission de la Conférence Générale pour vous aider à vous préparer spirituellement et à vous préparer sur le plan législatif. Je vous rappelle que lorsque nous nous réunirons à Charlotte, au centre de convention, nous disposerons d'une salle de prière mise à disposition par nos amis de The Upper Room. Ils nous donneront de nombreux détails que nous partagerons d'ici notre arrivée.

Bénédiction, bénédiction alors que nous nous rendons ensemble à Charlotte.

LILLA MARIGZA: Merci, Gary. Nous avons le temps pour quelques questions et les délégués, si vous avez des questions, vous pouvez les poser dans la section Q&R. Nous tenons également à vous rappeler que cette retransmission en direct est enregistrée et qu'elle pourra être visionnée ultérieurement sur la page Ressource UMC's General Conference ou sur le lien GC2020.umc.org. Gary, notre première question s'adresse à vous. Par le passé, il est arrivé que les délégués situés à l'arrière de la plénière aient du mal à se faire reconnaître pour prendre la parole. La configuration de Charlotte sera-t-elle différente et que peuvent faire les délégués pour s'assurer qu'ils ont la possibilité de s'exprimer ?

REV. GARY GRAVES: Je voulais rappeler à ceux d'entre vous qui étaient à Saint-Louis en 2019 pour la session extraordinaire que le dispositif que nous utilisons pour voter comporte également un endroit où vous pouvez indiquer que vous souhaitez être reconnu pour prendre la parole. Si vous faites le bon choix sur ce dispositif particulier, votre nom sera inscrit sur une liste ou un groupe de personnes parmi lesquelles le président de séance pourra choisir et demander à ces personnes de se rendre aux microphones.

Nous avons donc créé une situation numérique qui nous évite de nous retrouver dans de longs couloirs où ceux d'entre vous qui étaient au fond devaient agiter des cartes, se lever et parfois agiter les cartes de leurs voisins et faire toutes sortes de choses créatives pour attirer l'attention. L'autre chose que nous avons faite à Charlotte, en passant par de multiples configurations de l'agencement des salles, c'est que nous nous sommes mis d'accord sur une situation dans notre espace plénier où, au lieu d'avoir une longue série de tables, très éloignées et étroites, il y aura une configuration large et nous avons abandonné les tables rondes pour revenir à une configuration de salle de classe afin de pouvoir

déplacer plus de personnes dans un espace plus proche sans qu'elles aient à être serrées les unes contre les autres. En gardant à l'esprit nos questions de santé publique, nous voulons toujours nous donner un peu d'espace et de respiration et ne pas être si proches les uns des autres. Mais vous devez avoir des images directes et elles ne doivent pas être très éloignées de l'avant de la scène.

LILLA MARIGZA : Très bien. Merci, Gary. Nous avons beaucoup de questions à poser. Les délégués ont souvent du mal à dormir suffisamment pendant la Conférence Générale. Avez-vous des conseils pour prendre soin de vous pendant la Conférence Générale ?

REV. GARY GRAVES : Oui. Nous voulons nous assurer que vous vous reposez autant que vous mangez, que vous prenez soin de vous autant que possible. L'une des choses que la Conférence Générale a faites au cours des années précédentes est de déplacer l'heure d'ajournement d'un jour à l'autre, de sorte que 18 h 30 est l'heure limite tous les jours, à l'exception du samedi précédant le sabbat.

Et nous pouvons aller plus loin dans la soirée pour terminer le travail des commissions législatives cette nuit-là seulement. Ainsi, conformément à nos règles, telles qu'elles se poursuivent, nous lèverons la séance chaque jour à 18h30, ce qui vous laissera le temps de revenir, de discuter de ce qui s'est passé ce jour-là, de préparer ce qui pourrait se passer le lendemain, de vous réunir avec vos délégations, de vous réunir avec des amis d'autres parties du monde, tout ce que vous voudrez, mais aussi de vous coucher à une heure décente.

Nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas seulement des délégués, mais aussi de ceux d'entre nous qui travaillent et soutiennent le travail. Une fois que vous êtes couchés, nous continuons à travailler. Ainsi, il est souvent arrivé, au début de ma carrière, que nous quittions le centre de convention à 2 ou 3 heures du matin et que nous soyons de retour à 6 heures.

Ce n'est pas une situation saine pour qui que ce soit. J'apprécie donc le travail de la Commission et de la Conférence Générale qui ont reconnu l'importance du sommeil et de l'hygiène de vie. Un autre changement dont Sara vous parlera un peu plus demain est que nous fournissons le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner aux délégués afin qu'ils n'aient pas à s'inquiéter que leur per diem ne couvre pas suffisamment de nourriture chaque jour. C'est un changement qu'elle abordera plus en détail. Mais je voulais que vous entendiez parler de repos, d'eau et de sommeil. C'est très important.

LILLA MARIGZA: Très bien. C'est une bonne information, Gary. Nous avons une question qui a été posée par plusieurs délégués. Quand les délégués peuvent-ils s'attendre à recevoir leur numéro d'identification pour la Conférence Générale ?

REV. GARY GRAVES: Bien sûr. Pour ceux d'entre vous qui ont continué, beaucoup d'entre vous ont pu remonter dans les courriels et trouver le courriel original qui a été envoyé en 2020.

Pour ceux qui ne l'ont pas fait, nous avons répondu à ces questions au sein du bureau. Kelly a distribué les numéros de délégués dont nous disposons. Pour tous ceux qui sont passés d'un siège de délégué de réserve à un siège à la Conférence Générale et pour tous ceux qui ont été élus dans le cadre des élections autorisées par le Mémoire 1485, nous prévoyons que ces numéros seront distribués à la fin de la semaine prochaine ou au début de la suivante.

Nous voulons les distribuer le plus rapidement possible, mais nous devons confirmer la liste des délégués, les traiter par le biais de l'attribution des numéros, et il nous faut ensuite 2 à 3 jours pour pouvoir les retourner et les relier au site web de l'ACD et à notre système de communication. Nous avançons donc aussi vite que possible.

Nous apprécions le travail des secrétaires et des chefs de délégation qui ont envoyé leurs formulaires de confirmation et qui nous aident dans notre tâche.

LILLA MARIGZA: D'accord, merci. La question suivante est très détaillée. Les délégués de réserve doivent-ils obtenir des documents spécifiques pour siéger à la session de la Conférence Générale lorsque le délégué principal n'est pas disponible certains jours des sessions ?

REV. GARY GRAVES: Il s'agit d'une question détaillée qui appelle une réponse détaillée. Tout délégué de réserve qui va siéger à la place d'un délégué de la Conférence Générale qui devait se rendre à Charlotte fait partie d'une catégorie différente, et nous l'appelons "assis pour la durée de la Conférence Générale". Ces personnes sont indiquées sur les formulaires de confirmation et nous procédons à ces changements.

Lorsque ces délégués seront assis, ils ne seront pas tenus de s'enregistrer tous les jours ou toutes les heures. Ils seront assis pendant toute la durée de la Conférence. Toutefois, pour les délégués de réserve qui ont été appelés à remplacer un délégué qui ne peut être présent dans la salle plénière, il existe un système que nous appelons l'enregistrement des délégués de réserve. Ils se rendent à la table désignée par le délégué qui part et ne pourra pas être présent. Ils doivent remettre leur carte de vote et nous devons disposer d'un formulaire du chef de délégation autorisant le changement.

Cette carte de vote est conservée. Le délégué de réserve récupère la carte qui lui a été attribuée et le papier qu'il doit conserver avec son badge. Il s'en va et s'assoit pour le temps qui lui est imparti. Au moment de quitter la salle, il revient à cette table et nous procédons au changement, puis le délégué prend sa place.

LILLA MARIGZA: Très bien, Gary, notre prochaine question s'adresse à Brian Sigmon. Les délégués de réserve peuvent-ils avoir accès au portail en ligne sans payer de frais ?

BRIAN SIGMON: Certains délégués de réserve le peuvent. Notre pratique consiste à donner aux premiers réservistes, c'est-à-dire au premier délégué de réserve du clergé et au premier délégué de réserve laïc, un accès gratuit. Cette pratique est conforme à notre pratique antérieure qui consistait à fournir des ADCA à tous les délégués et aux premiers délégués de réserve.

Nous faisons donc la même chose avec le site web. Nous fournissons un accès à tous les délégués, ainsi qu'au premier membre du clergé et au premier réserviste laïc. Les premiers réservistes pourront accéder au site web en utilisant leur identifiant de délégué, comme le font les délégués.

LILLA MARIGZA: D'accord, très bien. La prochaine question est la suivante : le DCA a reçu plusieurs pétitions déposées par des personnes qui ne sont pas actuellement membres de l'Église Méthodiste Unie. Ces pétitions sont-elles valables aujourd'hui ? Et si elles ne sont pas valables, quelle est la procédure à suivre pour les éliminer de l'ACD ?

REV. GARY GRAVES: C'est l'élément dont j'ai parlé tout à l'heure lorsque la Commission de la Conférence Générale a demandé que les chefs de délégation désignent les membres de leur délégation afin d'identifier toute pétition entrant dans cette catégorie.

En examinant le règlement, nous ne pensons pas qu'il soit possible de déclarer simplement que ces pétitions ne sont plus valables, parce qu'au moment où elles ont été présentées, ce qui est l'exigence du paragraphe 507 du règlement, ces membres étaient des membres effectifs de l'Église Méthodiste Unie. Ce que nous faisons dans ce cas, c'est identifier tout ce qui a été soumis par quelqu'un qui a ensuite quitté l'Église, et cette identification sera publiée sur une liste avant notre arrivée à Charlotte,

Puis nous serons notés dans chacun des paquets de pétitions pour la pétition qu'il affecte. Ainsi, le comité législatif, s'il choisit de demander que cela ne soit pas pris en considération ou s'il choisit de voter et de rejeter ce matériel, et ce serait leur processus pour le faire. Si quelqu'un souhaite justifier le retrait d'une pétition particulière en cours de route, il devra passer par notre commission des références.

LILLA MARIGZA: Nous sommes d'accord. Merci encore à Gary et à Brian. Nous allons maintenant faire une pause de trois minutes pour permettre à notre prochain intervenant de s'installer. Nous reprendrons bientôt. À bientôt. [pause]

Comme Gary l'a mentionné tout à l'heure, la Conférence Générale fonctionne selon les règles de Robert's Rules of Order. Les Robert's Rules peuvent souvent prêter à confusion. C'est pourquoi Maurice Henderson, le parlementaire de la

Conférence Générale, est ici pour nous éclairer sur ce sujet. C'est un parlementaire professionnel agréé et nous sommes heureux de l'avoir parmi nous aujourd'hui. Maurice.

MAURICE HENDERSON: Je vous remercie de m'avoir accordé ce temps pour partager avec vous les grandes lignes de la procédure parlementaire et son lien avec la prochaine Conférence Générale. Mon seul objectif est de vous expliquer comment nous utiliserons la procédure parlementaire pendant la Conférence Générale.

Pour atteindre cet objectif, j'ai l'intention de faire trois choses. Premièrement, expliquer ce qu'est la procédure parlementaire. Deuxièmement, expliquer pourquoi nous utilisons la procédure parlementaire. Enfin, et c'est le plus important, comment nous, vous, moi et toutes les personnes présentes, utilisons la procédure parlementaire ? Tout d'abord, pendant la Conférence Générale, nous utiliserons le Règlement de la Conférence Générale et tout autre document de référence de l'Église Méthodiste Unie comme règles principales pour la conduite de nos travaux.

Le règlement de la Conférence Générale figure dans le Manuel des délégués. Pour répondre à la première question que j'ai posée, qu'est-ce que la procédure parlementaire ? La procédure parlementaire est la pratique qui consiste à suivre un ensemble de règles spécifiques afin d'assurer une conduite efficace des affaires. Elle fournit une structure qui permet aux membres de faire entendre leur voix. Dans le cas des conférences générales, les membres auxquels nous nous adressons sont les délégués.

Robert's Rules of Order, 12e édition révisée, publiée en 2020, est l'édition actuelle de Robert's Rules of Order. La couverture de l'édition actuelle ressemble à l'image sur votre écran. Si vous possédez une publication ou un livre dont l'aspect est différent de l'image affichée à gauche de l'écran, c'est que vous n'avez pas l'édition actuelle de la version complète de Robert's Rules of Order, et je vous encourage à acheter l'édition actuelle.

Si le règlement de la Conférence Générale, la Constitution ou tout autre document de l'Église Méthodiste Unie ne couvre pas un événement survenu lors de l'une de nos réunions, nous suivons les règles de Robert. Une fois que vous aurez pris l'habitude d'utiliser la procédure parlementaire, vous apprendrez qu'elle assure un équilibre prudent entre les droits des individus, des sous-groupes au sein d'une organisation ou de l'ensemble des membres d'une assemblée. Ces règles sont fondées sur la protection des droits de la majorité, ce qui signifie que le concept selon lequel la majorité gouverne par le biais du vote protège également les droits de la minorité, ce qui signifie qu'il y a souvent de petits groupes qui ont la même opinion et qui, s'ils s'unissent et votent à l'unisson, peuvent mettre un terme à une action si un nouveau vote requiert plus qu'une majorité.

En d'autres termes, si un vote requiert les deux tiers des voix pour être adopté et que la motion est rejetée, c'est la minorité qui l'emporte dans ce cas. Nous voulons également protéger les droits des membres individuels, ce qui signifie que quelle que soit leur opinion, même s'ils sont les seuls à avoir une opinion dissidente, ils ont le droit d'être entendus..

Chaque délégué a le droit de faire des propositions, de débattre et de voter. Nous voulons également protéger les droits des membres absents, c'est-à-dire que si une notification est requise pour qu'une action particulière soit entreprise, cette action ne peut pas être entreprise parce qu'elle viole les droits des membres qui ne sont pas présents. Et puis, bien sûr, nous voulons protéger les droits de tous ces membres ensemble, ce qui signifie qu'à tout moment, nous prenons tous ces facteurs en considération lorsque nous menons nos affaires. Quel que soit le sujet abordé et quel que soit le degré d'avancement des discussions, notre priorité absolue à la Conférence Générale sera de veiller à ce que les droits de chacun ne soient pas violés.

C'est pour moi la façon la plus simple de résumer cette liste de droits que la procédure parlementaire protège. Certaines des règles de base de la procédure parlementaire consistent à s'assurer que nous nous concentrons sur un seul sujet à la fois. Quel que soit le sujet en suspens à un moment donné, toutes les discussions, tous les commentaires et toutes les motions qui s'y rapportent doivent être directement liés à ce sujet en suspens.

En outre, afin d'assurer un bon décorum parmi les délégués dans la salle de réunion ou d'assemblée, l'un des principes de base qui remonte à ce que nos parents nous ont enseigné est qu'une seule personne est autorisée à parler à la fois. Si l'évêque a donné la parole à quelqu'un, c'est la seule personne que nous devons entendre parler.

Cela signifie que personne ne doit crier de son siège pour essayer de parler au-dessus de la personne qui a été autorisée à s'exprimer. Les affaires de la Conférence Générale sont présentées par le biais de motions ou de résolutions. Une fois qu'une motion est présentée, c'est le sujet en suspens et c'est tout ce dont nous devons discuter. Une fois qu'une décision a été prise sur ce sujet, nous pouvons passer à un autre sujet. Lorsqu'une motion ou une résolution est en suspens, les délégués sont autorisés à partager leurs idées et à donner leur avis sur la motion ou la résolution. Il arrive qu'une motion ou une résolution ne puisse faire l'objet d'aucune discussion. Dans ce cas, l'évêque vous en informera une fois la motion présentée. Un bon exemple est celui d'une motion de mise aux voix ou d'un débat fermé qui ne peut être débattu.

Dans ce cas, pourquoi débattre si vous souhaitez clore le débat ? C'est contre-productif. Ensuite, bien sûr, les délégués ont la possibilité de voter sur le point en suspens. Les délégués ne sont pas tenus de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Vous avez le choix de voter ou non. Lorsque le vote est ouvert, vous avez le droit de voter oui, non ou de ne pas voter du tout.

Si vous choisissez de ne pas voter pendant que les bureaux de vote sont ouverts, vous ne pouvez pas demander à voter après que les résultats ont été compilés et annoncés. Si vous souhaitez que les membres prennent une décision sur un sujet particulier, vous pouvez présenter une motion après avoir été reconnu par le président. La motion consiste en une déclaration commençant par trois mots.

Votre phrase commencera par "Je propose de" ou "Je propose que". Sachez que si vous faites une motion et qu'elle n'est pas recevable à ce moment précis, l'évêque vous fera savoir que votre motion n'est pas recevable à ce moment-là. Si l'évêque voit clairement à quel moment votre motion serait recevable, il peut vous en informer et vous pourrez alors présenter votre motion à ce moment-là. Ne vous sentez pas offensé si l'évêque doit vous informer que votre motion n'est pas recevable. L'évêque lui-même ne fait que suivre les règles. Son rôle est de veiller à ce que les règles soient respectées. Cela garantit que tout le monde est traité de manière juste et équitable. Il est important de se rappeler que si vous commencez une phrase par des mots tels que "Je recommande que" ou "Je pense que nous devrions", ou même "Et si nous", il ne s'agit pas de motions et l'évêque supposera que vous faites des commentaires et des suggestions hypothétiques pendant le débat.

La seule façon d'indiquer clairement que vous souhaitez proposer officiellement une idée est de faire une motion en utilisant l'un des trois mots suivants : "Je propose de" ou "Je propose que". Si vous n'êtes pas sûr que quelque chose soit autorisé ou si vous ne savez pas si quelque chose est recevable à un moment donné, vous pouvez utiliser la motion d'interpellation parlementaire.

Prenons un exemple et disons qu'une motion est pendante pour faire don de 100 paniers de vacances pour la fête de Thanksgiving et que vous voulez savoir si cette motion peut être renvoyée à une commission pour un examen plus approfondi. Il vous suffit de demander la parole et de déclarer : "Je demande une enquête parlementaire." L'évêque vous reconnaîtra et vous demandera de poser votre question parlementaire.

Vous demandez alors : "Monseigneur, est-il possible de faire une motion pour renvoyer cette question à une commission ?". L'évêque répondra alors par la réponse appropriée. Maintenant, si vous avez une question spécifique concernant le point de l'ordre du jour en suspens et que vous souhaitez absolument obtenir une réponse, vous pouvez utiliser la motion de demande d'information. Il s'agit d'une motion qui vous permet de poser une question à laquelle l'évêque répondra ou dirigera la question vers une personne ressource qui y répondra. Il ne faut pas oublier que cette motion s'appelle "demande d'information" parce que vous essayez d'obtenir des informations.

Elle a remplacé la motion "point d'information", même si nous comprenons que les gens puissent encore utiliser l'expression "point d'information" pour présenter cette motion particulière. Ce qu'il faut retenir, c'est que vous utilisez

cette motion pour poser une question, et non pour obtenir des informations. Si cette motion n'est pas utilisée correctement, l'évêque a le droit et la responsabilité de vous demander de cesser de parler, ce qui signifie que si vous vous levez et dites "point d'information", l'évêque s'attendra à ce que vous posiez une question.

Si vous vous lancez dans un discours, l'évêque vous demandera alors de l'interrompre et de poser votre question ou de cesser de parler, car nous voulons nous assurer que cette motion est utilisée dans sa forme appropriée. N'oubliez pas que le règlement de la Conférence Générale, qui figure dans le Manuel des Délégués, est le principal ensemble de règles de procédure parlementaire que nous suivons.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les différents types de motions que vous pouvez entendre, vous pouvez consulter le Robert's Rules of Order, nouvellement révisé dans sa 12e édition. Si ce livre est trop difficile à comprendre et trop long pour vous, vous pouvez utiliser une version abrégée, appelée Roberts Rules of Order, Newly Revised in Brief, Third Edition. Gardez à l'esprit que la version abrégée ne va pas aussi loin qu'une grande conférence comme la Conférence Générale. J'espère que ces informations, même s'il s'agit d'un bref aperçu de haut niveau, vous ont été utiles. Et si vous avez des questions, je peux y répondre, qu'il s'agisse d'un point que j'ai abordé ou d'une autre question de procédure parlementaire.

LILLA MARIGZA: Merci, Maurice. Nous avons quelques questions à vous poser, mais tout d'abord, je voudrais répondre à une question d'ordre général que plusieurs délégués ont posée au sujet de notre diffusion en direct. Pour ceux qui souhaitent voir le programme et les intervenants prévus pour cette séance d'orientation, veuillez consulter le site UMCGC.org, aller dans la section consacrée à l'orientation des délégués et cliquer sur le bouton Voir les sujets et les intervenants pour obtenir des informations sur les personnes qui seront présentes aujourd'hui. Maurice, j'ai des questions à vous poser. La première est de savoir quels sont, selon vous, les malentendus les plus courants concernant l'application des Robert's Rules of Order.

MAURICE HENDERSON: L'une des plus courantes, je l'ai en fait abordée en ce moment même, dans la session d'aujourd'hui, et c'est pourquoi je l'ai incluse. Il s'agit de l'utilisation abusive de la motion que j'ai abordée, à savoir la "demande d'information", parce qu'ils veulent utiliser le "point d'information" pour faire valoir leur point de vue.

En outre, l'une des plus grandes idées fausses est qu'ils considèrent la procédure parlementaire comme un obstacle à la participation à une réunion. Or, je trouve que c'est tout le contraire. Une fois que vous aurez appris, que vous connaîtrez et que vous assisterez à des sessions comme celle-ci, vous comprendrez certainement que c'est facile à utiliser et que vous pouvez bénéficier de la compréhension de leur utilisation de la procédure parlementaire.

LILLA MARIGZA: Très bien, Maurice, nous avons une autre question : tous les votes se feront-ils par voie électronique ?

MAURICE HENDERSON: C'est une bonne question. Je vais répondre en disant que la majorité des votes peuvent être effectués par voie électronique. Il appartiendra à l'évêque qui préside de décider si nous utiliserons un moment différent à un moment donné. Un très bon exemple est que nous discutons de quelque chose qui est facilement considéré comme non controversé par les délégués. L'évêque peut simplement essayer de demander le consentement unanime dans ce cas. Cela n'arrivera pas tout le temps, mais il y a d'autres méthodes que l'évêque peut essayer de mettre en œuvre, encore une fois, pour accélérer les affaires en fonction de la question en suspens.

LILLA MARIGZA: Une dernière question, et je ne sais pas si elle s'adresse plutôt à Gary Graves ou à vous, Maurice, mais les Robert's Rules sont-ils disponibles dans d'autres langues pour nos délégués ?

MAURICE HENDERSON: La seule autre langue dans laquelle il est disponible est l'espagnol pour le moment. Chaque fois qu'une nouvelle version est publiée, il y a de plus en plus de tentatives pour la traduire dans d'autres langues. Mais à ma connaissance, la seule autre langue traduite actuellement est l'espagnol.

LILLA MARIGZA: Voilà beaucoup d'informations intéressantes. Merci beaucoup, Maurice, et merci à tous pour vos questions. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous les envoyer et nous les traiterons après la diffusion en

direct. Nous sommes maintenant à mi-parcours de la pause, alors n'hésitez pas à vous lever. N'hésitez pas à vous lever, à vous étirer et nous reprendrons dans une dizaine de minutes.

BISHOP KEN CARTER: Tout le monde m'entend ? D'accord, d'accord, d'accord. Oui. Ok, super. Je vais commencer. Merci à tous. C'est une bénédiction d'être avec vous. Je m'appelle Ken Carter et je suis l'évêque résident de la Conférence de Caroline du Nord Occidentale de l'Église Méthodiste Unie.

Dans un instant, vous entendrez l'évêque Connie Shelton. Nous avons l'honneur de collaborer en tant que comité d'accueil de la Conférence Générale. La Caroline du Nord Occidentale compte 643 églises locales, 190 nouvelles expressions d'églises, 37 nouvelles communautés d'églises et 15 ministères de campus. La ville de Charlotte compte de nombreuses Églises Méthodistes Unies fortes et vitales, et nous nous réjouissons de vous accueillir.

Je tiens également à remercier Wanda Musgrave, qui préside la section de Caroline du Nord Occidentale du comité d'accueil. Aux délégués, je tiens à dire que je remercie Dieu pour vous. J'ai été délégué en 2004 à Pittsburgh, en 2008 à Fort Worth et en 12 à Tampa, et j'honore le travail que vous ferez en tant que délégué parce que vous aimez l'Église et que vous voulez qu'elle soit forte et vitale à l'avenir.

Vos conférences vous confient des décisions importantes pour le présent et l'avenir de l'Église. C'est pourquoi vous êtes délégué. Je tiens à remercier les laïcs qui prennent souvent le temps de s'absenter de leur travail pour venir à cette conférence élargie. Je les remercie. Et je tiens à remercier les pasteurs qui se sont éloignés des églises locales qu'ils servent pour être ici. Merci beaucoup. Nous prions pour vous et nous nous réjouissons de vous retrouver dans très peu de temps à Charlotte. Merci de votre participation. Je tiens à saluer et à présenter ma collègue, l'Évêque Connie Shelton, de la Conférence de Caroline du Nord.

BISHOP CONNIE MITCHELL SHELTON: Merci, Monseigneur Carter. C'est une telle joie pour nos deux conférences de Caroline du Nord d'accueillir ensemble et je partage ma gratitude pour nos hôtes principaux comme Trish Archer, du côté de la Caroline du Nord, qui prendra la parole dans un instant.

Nous sommes tous très heureux de vous accueillir à la Conférence Générale pour le culte, le discernement et la sainte conférence, alors que vous faites des rêves de Dieu pour l'Église Méthodiste Unie. Venez dans la joie et l'espoir, ouverts à la présence de l'Esprit Saint et les uns aux autres. Nous attendons cette Conférence Générale depuis bien trop longtemps. Notre hôte local a créé une vidéo de bienvenue pour vous aider à vous familiariser avec la région de Charlotte.

Ceux d'entre nous qui vivent en Caroline du Nord tiennent à féliciter tout particulièrement l'équipe d'accueil de la Conférence du Minnesota pour avoir partagé leur production vidéo de la Conférence Générale qu'ils n'ont jamais pu accueillir. Nous incarnons la connexion sous son meilleur jour. Prenez donc votre itinéraire de voyage et recevez notre accolade avec cette vidéo. Bienvenue à Charlotte.

VIDEO – REV YOLANDA CORREA: Bienvenue à Charlotte. J'ai hâte que tous nos invités arrivent.

REV. DONNA STRICKLAND SMITH: Nous souhaitons vous accueillir chaleureusement à Charlotte et vous donner un bref aperçu de ce à quoi vous pouvez vous attendre.

REV. NATHAN ARLEDGE: La plupart d'entre vous arriveront à l'aéroport international de Charlotte Douglas.

REV. JUSTIN COLEMAN: L'aéroport Charlotte Douglas se compose d'un terminal reliant cinq halls, de A à E. Une fois sorti de l'avion, dirigez-vous vers la zone de récupération des bagages et cherchez des personnes portant des tabliers rouges. Elles répondront à toutes vos questions.

REV. ERIN SIMPSON PEARCE: Après avoir récupéré vos bagages, les volontaires de la Conférence Générale, qui porteront des tabliers rouges, vous aideront à vous rendre à votre hôtel.

REV. UIYEON KIM: Plusieurs hôtels sont réservés aux invités de la Conférence Générale. Lorsque vous arriverez à votre hôtel, cherchez des personnes portant des tabliers rouges qui seront dans le hall d'entrée pour vous accueillir. Ils pourront également vous indiquer la direction à suivre pour vous rendre au centre de convention et vous recommander des restaurants et des attractions dans les environs.

REV. DONNA STRICKLAND SMITH: Depuis chacun de ces hôtels, vous pouvez vous rendre à pied au Charlotte Convention Center, où se tiendront toutes les sessions de la Conférence Générale. Charlotte est une ville très agréable à parcourir et vous pourrez marcher dans la plupart des endroits.

REV. JUSTIN COLEMAN: Charlotte dispose également d'un système de métro léger qui traverse la ville et la ligne bleue Lynx passe directement par le centre de congrès. Une fois arrivé au centre de convention, entrez à l'intérieur où vous trouverez des amis en tablier rouge prêts à vous accueillir et à vous guider vers l'endroit où vous devez vous rendre.

REV. NATHAN ARLEDGE: Chaque journée commencera par un culte et des présentations. Il y aura des places assises pour les délégués et les invités, ainsi qu'une zone pour tous les stands des agences et des vendeurs liés à l'Église Méthodiste Unie. Le centre de convention dispose également d'une aire de restauration pour des repas décontractés.

REV. ERIN SIMPSON PEARCE: Il y aura également une salle de prière et divers autres espaces de rencontre dans tout le bâtiment. Là encore, des bénévoles en tablier rouge vous entoureront et seront à votre disposition pour vous guider.

REV. YOLANDA CORREA: Le printemps à Charlotte est absolument magnifique.

REV. NATHAN ARLEDGE: Les matinées et les soirées seront toutefois plus fraîches que les journées, et il pourrait y avoir des averses printanières occasionnelles. N'oubliez donc pas de prendre votre veste de pluie légère en sortant de chez vous.

REV. UIYEON KIM: L'équipe d'accueil dispose d'un site web fantastique qui contient de nombreuses informations, des attractions et des conseils utiles pour vous aider à profiter de votre séjour. Nous sommes impatients de vous voir bientôt. Bienvenue à Charlotte.

DIVERS : Bienvenue à Charlotte. Bienvenue à Charlotte. Bienvenue à Charlotte. Bienvenue à Charlotte. Bienvenue à Charlotte.

LILLA MARIGZA: Vous y trouverez de nombreuses informations utiles. L'organisation d'une Conférence Générale implique un effort massif de la part d'innombrables bénévoles. Le comité d'accueil est coprésidé par Wanda Musgrave, de l'Ouest de la Caroline du Nord, et par la révérende Trish Archer, de la Conférence de Caroline du Nord. Bienvenue à tous.

WANDA MUSGRAVE: Bonjour à tous nos délégués et invités. Nous sommes ravis de vous accueillir dans la ville reine de Charlotte pour la Conférence Générale, qui aura lieu dans un peu moins de deux mois. Je m'appelle Wanda Musgrave et je suis la coprésidente de l'équipe d'accueil locale de la Conférence de Caroline du Nord occidentale. En tant qu'équipe d'accueil, nous avons l'honneur de veiller à ce que votre séjour à Charlotte soit tout à fait exceptionnel.

Lorsque vous atterrirez à Charlotte, gardez un œil sur nos sympathiques membres de l'équipe d'accueil. Comme vous l'avez vu dans la vidéo, ils portent des tabliers rouges à l'aéroport, dans les hôtels et au centre de congrès. Ces visages souriants sont là non seulement pour vous accueillir chaleureusement en Caroline du Nord, mais aussi pour répondre à toutes vos questions ou vous indiquer la route à suivre pendant votre séjour dans notre ville.

REV. TRISH ARCHER: Bonjour, je m'appelle Trish Archer et je suis la coprésidente de l'équipe d'accueil locale pour la Conférence de Caroline du Nord. Nous souhaitons que vous vous sentiez comme chez vous à Charlotte. De nombreux restaurants et magasins sont accessibles à pied depuis le Charlotte Convention Center. Vous trouverez des informations à ce sujet et bien d'autres encore sur le site welcometogc.org. Pendant votre séjour à Charlotte, vous voudrez peut-être visiter l'Epicer, un complexe de divertissement dynamique qui propose une variété d'options de restauration.

Nos Kings Kitchen sont des restaurants d'inspiration sudiste qui servent de délicieux plats réconfortants et qui ont pour mission de rendre service à la communauté. Si vous avez besoin d'articles de première nécessité que vous avez oubliés à la maison, vous n'êtes qu'à quelques rues d'un CVS, d'une épicerie Whole Foods ou de plusieurs centres commerciaux intérieurs. Que vous ayez envie de manger sur le pouce ou de vous procurer des produits de première nécessité, vous trouverez tout ce qu'il vous faut à proximité. Et comme vous l'avez entendu dans la vidéo, naviguer dans Charlotte est un jeu d'enfant grâce à la ligne bleue Lynx, notre système de métro léger. Le train passe directement par le centre de congrès, ce qui vous permet de monter à bord et d'explorer la ville en toute simplicité.

WANDA MUSGRAVE: Nous vous invitons à vous joindre à nous pour le culte dans l'une des Églises Méthodistes Unies de notre région, le dimanche 28 avril. Nous disposerons bientôt d'une liste complète des églises sur notre site web, welcometogc.org, avec des détails tels que l'itinéraire, la distance par rapport au centre de congrès, les possibilités de traduction et les styles de culte. Avant le début de la conférence, nous vous invitons à vous joindre à nous et aux Méthodistes Unis du monde entier pour une puissante veillée de prière de 24 heures, le dimanche 21 avril, afin de prier pour toutes les personnes impliquées dans la Conférence Générale de Charlotte.

REV. TRISH ARCHER: Encore une fois, pour tous ces détails et bien d'autres, veuillez visiter le site welcometogc.org. Vous y trouverez tout ce dont vous avez besoin pour profiter au mieux de votre séjour à Charlotte, des informations sur les transports aux attractions locales et autres. Et pour ceux d'entre vous qui ne sont pas délégués mais qui voyagent avec un délégué et qui souhaitent faire partie de l'équipe hôte pendant la Conférence Générale, vous trouverez également sur le site des informations sur la façon de poser votre candidature pour participer à la Conférence Générale.

WANDA MUSGRAVE: Merci de vous joindre à nous pour ce bref aperçu de notre grande ville. Nous sommes là pour faire en sorte que votre expérience de la Conférence Générale soit vraiment extraordinaire, et nous sommes impatients de vous accueillir à Charlotte, la "Ville Reine".

REV. TRISH ARCHER: Bon voyage et à bientôt à Charlotte..

LILLA MARIGZA: Wanda et Trish, merci pour cet accueil chaleureux. Nous avons maintenant un peu de temps pour poser des questions. La première question s'adresse à l'une ou l'autre d'entre vous, ou aux deux. Que recommanderiez-vous aux délégués de faire de leur temps libre le dimanche à Charlotte ?

WANDA MUSGRAVE: Charlotte possède de nombreux musées. La plupart d'entre eux sont ouverts le dimanche et se trouvent à une courte distance de marche de vos hôtels et du centre de convention. Nous avons également plus de 200 restaurants à proximité du centre de convention dans les quartiers chics de Charlotte et, comme nous l'avons dit, Charlotte est une merveilleuse ville où l'on peut se promener. Nous avons de nombreux parcs où vous pouvez vous détendre et vous reposer pendant votre journée de congé et profiter de votre séjour à Charlotte.

LILLA MARIGZA: Très bien. Une autre question que nous recevons par le biais des questions-réponses est la suivante : avez-vous des conseils à donner pour traverser l'aéroport de Charlotte sans encombre ?

REV. TRISH ARCHER: C'est un excellent point. Allez-y, Wanda.

WANDA MUSGRAVE: J'habite à Charlotte et je comprends donc parfaitement cette question. Des travaux sont en cours à l'aéroport de Charlotte, comme dans la plupart des aéroports que nous traversons. Mais j'espère que votre expérience sera facilitée par tous les membres de notre équipe qui seront présents sur les aires de trafic rouges et qui seront prêts à vous aider pour tout ce dont vous aurez besoin.

LILLA MARIGZA: Voici une autre question simple mais importante : comment se fera le stationnement au centre de congrès ?

REV. TRISH ARCHER: La plupart des parkings du centre-ville - il y a des aires de stationnement. Wanda, tu peux m'aider sur ce point car tu vis là-bas. Mais il y a des parcs de stationnement avec voiturier et il y a aussi des parkings, bien sûr, dans la plupart des hôtels. Wanda, pourriez-vous ajouter quelque chose ?

WANDA MUSGRAVE: Oui, il y a un parking. Il est limité. Le centre de congrès dispose d'un garage attenant. Il est en fait destiné au NASCAR Hall of Fame, mais il dessert le centre de convention et le NASCAR Hall of Fame. Mais encore une fois, nous aimerions vous encourager, en tant qu'équipe hôte, si vous venez juste pour faire du bénévolat, à essayer de vous garer dans l'une des zones de la ligne bleue autour de la ville et à prendre le train pour venir. Et ceux d'entre vous qui sont dans les hôtels sont à distance de marche de presque tout.

LILLA MARIGZA: On nous demande quel temps il fera à Charlotte pendant la conférence. Nous y avons un peu répondu dans la vidéo, mais pour ceux qui vivent en Caroline du Nord, vous pourriez nous donner une meilleure idée du temps qu'il fera d'un jour à l'autre.

REV. TRISH ARCHER: Nous sommes en Caroline du Nord, le temps peut donc être très variable d'un jour à l'autre. Mais je pense que vous constaterez que c'est le printemps et qu'il est donc préférable d'avoir une veste à disposition. Des vestes de pluie. Comme l'a dit Wanda, presque tout est accessible à pied depuis le centre de convention. Vous serez donc à proximité. Wanda, voulez-vous ajouter quelque chose, puisque vous vivez à Charlotte ?

WANDA MUSGRAVE: Je pense, comme l'a dit Trish, que c'est la Caroline du Nord. Il faisait 70 hier et 50 aujourd'hui. Alors bienvenue en Caroline du Nord. Mais il devrait faire beau en avril. Il y aura peut-être une averse, mais c'est probablement mon mois préféré en Caroline du Nord.

LILLA MARIGZA: C'est très bien. Beaucoup d'informations intéressantes. C'est un plaisir de discuter avec vous deux. Nous allons maintenant nous pencher sur certains des sujets législatifs sur lesquels vous serez appelés à agir. Notre première session portera sur la législation relative à la conduite éthique et au leadership. Nous entendrons Dawn Wiggins Hare, Secrétaire Générale de la Commission Générale sur le Statut et le Rôle des Femmes, l'évêque James E Swanson, Secrétaire Général par intérim de la Commission Générale sur les Hommes Méthodistes Unis, et Sally Vonner, Secrétaire Générale de l'organisation Femmes Unies dans la Foi. Dawn Wiggins Hare parlera tout d'abord d'une proposition d'excuses aux victimes et aux survivants d'inconduite sexuelle.

DAWN WIGGINS HARE: La Commission Générale sur le Statut et le Rôle des Femmes est le seul endroit dans l'Église Méthodiste Unie où il existe un numéro 800 pour les victimes ou les victimes potentielles d'inconduite sexuelle, qui peuvent appeler pour parler à une personne en chair et en os, pour savoir quelle est notre procédure, ce qu'est une conduite interdite, comment chercher une solution ? Comment la guérison commence-t-elle ?

Tout cela arrive à notre bureau de la Commission Générale sur le Statut et le Rôle des Femmes. Nous disposons d'un site web à cet effet. Le Conseil des Évêques a publié une déclaration à la suite du mouvement Me Too, il y a plusieurs années, disant que le Conseil reconnaissait, et nous nous sommes joints à lui dans cette reconnaissance, que l'inconduite sexuelle au sein de l'Église constituait une violation de la confiance sacrée et un péché.

Cette reconnaissance est inscrite dans les livres. C'est l'une des choses que le conseil a publiées, mais ce qui ne s'est jamais vraiment produit sur une base formelle et ce qui est une première étape nécessaire pour que la guérison se produise, c'est qu'il y ait une reconnaissance. Oui, cela s'est produit, mais il n'y a pas eu d'excuses, et c'est la première étape nécessaire à la guérison.

C'est ce qui est ressorti des discussions avec les victimes qui ont appelé nos bureaux, des plaintes qui ont été déposées ou des plaignants qui ont demandé conseil auprès de notre bureau, et qui ont dit que personne n'avait jamais dit : "Je suis désolé. Je suis tellement désolé pour ce qui vous est arrivé et qui a interféré avec votre relation avec le Christ et avec l'Église. C'est ainsi qu'une discussion s'est engagée au sein du personnel, puis avec notre conseil d'administration.

Nous présentons deux documents. Le premier est un texte législatif. Le second est un événement. D'une part, le texte de loi demande des excuses de la part de l'Église et, s'il est adopté, ces excuses doivent être présentées à la Conférence Générale, puis à chaque Conférence Annuelle, qui doit les rapporter chez elle et présenter des excuses publiques lors de sa Conférence Annuelle.

Deuxièmement, nous avons demandé à la Commission de la Conférence Générale l'autorisation d'organiser une veillée pour les victimes d'inconduite sexuelle. Nous sommes en train de planifier l'endroit où cela pourrait avoir lieu, car nous pensons qu'il devrait également y avoir une veillée aux chandelles, c'est ce que nous envisageons. Nous pensons que toutes les victimes n'ont pas été celles qui nous ont contactés, ni tous les survivants, ni ceux que l'église vient d'inclure dans le règlement de l'affaire des scouts.

Nous nous attendons à ce qu'il y ait d'autres survivants d'abus sexuels que nous voudrions inclure dans cette veillée, en ce temps de guérison au nom de l'Église pour les survivants.

LILLA MARIGZA: Les délégués seront également invités à se prononcer sur une proposition visant à ajouter le mot "gender" (genre) au paragraphe 4 de la Constitution.

DAWN WIGGINS HARE: La question qui nous a été posée est donc de savoir pourquoi, une fois de plus, puisqu'il s'agit d'un texte législatif que la Commission Générale sur le Statut et le Rôle des Femmes promulgue depuis plus de 20 ans à chaque Conférence Générale, il s'agit d'ajouter le mot "gender" (genre) au paragraphe 4 de l'article 4 de la Constitution Méthodiste Unie. Permettez-moi d'expliquer pourquoi nous pensons que c'est important. Cette section particulière de la Constitution énumère toutes les personnes, elle a une liste, elle dit que nous ne ferons pas de discrimination sur la base de la race ou de l'ethnicité, ou je crois que le statut socio-économique est là, ou peut-être le statut, mais elle ne dit rien à propos du sexe ou du genre. Or, le mot "genre" est utilisé dans notre Livre de Discipline Méthodiste Uni. Je crois qu'il est utilisé environ 80 fois lorsqu'il est question de l'inclusion des hommes et des femmes.

Ce paragraphe a trait à l'appartenance à l'Église Méthodiste Unie, qui est un élément clé pour devenir un dirigeant de l'Église Méthodiste Unie. Dans votre église locale, dans votre Conférence Annuelle, vous devez d'abord être membre. Nous voulions donc garantir, dans toutes les Églises Méthodistes Unies, que personne ne se verrait refuser l'adhésion sur la base de son sexe, ce qui lui permettrait d'occuper des postes de direction.

Nous pensons qu'il s'agit d'un élément d'une importance cruciale. Il a été adopté pour la première fois depuis toutes les années où il a été proposé. Il a été adopté lors de la Conférence Générale de 2016, mais comme il s'agit d'un changement constitutionnel, il doit être ratifié par le nombre cumulé de votes, les deux tiers du nombre cumulé de votes dans l'ensemble de l'Église. Et il n'a pas passé ce test de ratification. Nous espérons qu'il pourra être adopté cette fois-ci, mais il ne l'a pas été en 2016.

LILLA MARIGZA: Les Hommes Méthodistes Unis parrainent une législation visant à soutenir les femmes membres du clergé et à lutter contre la violence domestique et les abus. L'évêque James E Swanson nous en dit plus sur les priorités des Hommes méthodistes unis.

BISHOP JAMES SWANSON: Je veux dire que certaines des choses que vous verrez parleront beaucoup de ce que nous sommes vraiment, parce que beaucoup de gens ont une opinion de ce que sont les Hommes Méthodistes qui ne correspond pas à ce que nous sommes vraiment. Prenons un exemple. Tout d'abord, nous sommes une organisation qui se veut très favorable aux femmes membres du clergé, même si cela n'est pas très connu de l'Église elle-même.

De nombreuses femmes membres du clergé sont très, très favorables aux organisations d'hommes méthodistes au sein de leur église locale, mais ce n'est pas la raison pour laquelle nous les soutenons. Nous les soutenons parce que nous considérons que les dons et les grandes grâces des femmes membres du clergé et le travail qu'elles accomplissent dans l'Église ne sont pas seulement un travail formidable, mais un travail qui bénit ce que nous sommes, à savoir aider les

hommes à connaître pleinement Jésus-Christ et aider ensuite ces hommes à aider d'autres hommes à connaître Jésus-Christ.

C'est donc ce type de législation, ainsi que la législation relative à la violence domestique. Nous croyons vraiment que nous devons participer à cette conversation. Oui, il y a eu des atrocités et, personnellement, ma mère a été victime de violence domestique et m'a quitté à l'âge tendre de 18 ans parce qu'elle était la victime de mon beau-père qui l'a tuée.

C'est pourquoi nous ne sommes pas seulement préoccupés par ce problème, mais nous voulons faire partie de la solution. Nous pensons vraiment que les hommes doivent faire partie de la solution et que nous devons les aider à comprendre et à savoir qu'ils ne doivent pas participer à la maltraitance des femmes et que les femmes sont le plus beau cadeau que Dieu ait jamais fait à un homme. C'est donc une partie de la législation que nous examinons et dans laquelle nous essayons d'être utiles, afin que notre Église puisse vivre ce que signifie vraiment être en Jésus-Christ, en particulier pour les hommes qui font partie de l'Église.

Dans la résolution 3427, nous essayons de dire à l'Église que nous voulons participer, les Hommes Méthodistes, à l'éradication de la violence fondée sur le genre, et que nous devons faire partie de la solution parce que la plupart des abus sont perpétrés par des hommes et que nous croyons vraiment que nous pouvons être un atout supplémentaire dans ce domaine.

Nous sommes conscients que ce sont les femmes qui mèneront la charge, mais nous voulons être là pour aider à faire avancer les choses et être des exemples de ce que signifie vraiment être un homme en Christ qui comprend qu'il y a des hommes qui font ces atrocités et qui commettent ces atrocités. Mais nous savons aussi que le Christ a le pouvoir de changer la vie d'un homme et nous y croyons.

Nous sommes donc conscients que cette législation est indispensable. Nous la voulons. Nous voulons en faire partie, mais nous voulons être un atout pour aider l'Église à y parvenir. Mais je tiens à ajouter que, par le passé, nous avons approché les Femmes Unies dans la Foi pour qu'elles développent un effort commun dans ce domaine.

En fait, même la ressource que nous utilisons, qui s'appelle Amender par la Foi, n'a pas été développée par nous. Quand je dis, nous, les Hommes Méthodistes Unis, c'est en fait le YWCA du Middle Tennessee qui l'a développée, et nous l'avons en quelque sorte cooptée pour la faire nôtre. Nous l'utilisons en de nombreux endroits dans les congrégations et les communautés locales pour aider les hommes qui ont lutté contre les abus et ceux qui ont essayé de s'assurer qu'ils n'abusent pas et de trouver la guérison et la plénitude pour eux-mêmes parce que nous croyons vraiment que Dieu n'a pas donné à un homme ou à une femme pour qu'ils soient abusés et nous voulons faire partie de ce processus de guérison. J'espère que l'Église souhaite que nous fassions partie de la solution et que nous puissions travailler avec les femmes pour y parvenir.

LILLA MARIGZA: Les Femmes Unies dans la Foi ont soumis plusieurs propositions relatives au bien-être des enfants et au statut des femmes. La secrétaire générale, Sally Vonner, nous donne un aperçu de certaines des législations à surveiller.

SALLY VONNER: Les priorités législatives des Femmes Unies dans la Foi - nous en avons quatre nouvelles, et nous en avons 11 qui sont à adopter. Les quatre nouvelles priorités sont l'observation du sabbat de l'enfant, qui a lieu tous les troisièmes dimanches d'octobre. Nous demandons donc à l'Église de l'inscrire au calendrier, au calendrier de notre programme pour tous les dimanches spéciaux.

Il ne s'agit pas d'une offrande spéciale, mais d'une célébration de l'importance de nos enfants et de la nécessité de toujours les élever dans l'église. L'autre dimanche est celui de la petite fille. Il est très important car les filles du monde entier sont encore marginalisées, leur accès à l'éducation est limité, leur santé et leur bien-être sont limités, elles n'ont pas accès aux ressources et aux choses qui les aideraient à s'épanouir et à donner le meilleur d'elles-mêmes.

Elles sont également confrontées à des choses qui blessent leur corps en termes d'exploitation, de mariages précoces et de mutilations d'enfants. C'est pourquoi cette législation s'intéresse au bien-être des filles dans le monde entier. Un autre

point concerne le statut des femmes. Là encore, les femmes ont fait de grands progrès, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. L'égalité économique des femmes est encore limitée en termes de salaires équitables, d'environnements dans lesquels elles vivent et travaillent, et également au sein de l'Église.

Il est donc important que nous continuions à améliorer la situation des femmes et à leur offrir des possibilités de leadership et de prise de décision. Il est donc très important que nous fassions en sorte que cela fasse partie de ce que nous apportons à la Conférence Générale. Enfin, le dernier point concerne la loi sur le droit de vote. Beaucoup d'entre vous savent que, depuis la décision de la Cour Suprême en 2013, des changements ont été apportés pour modifier et limiter l'accès au vote, en particulier la loi sur le droit de vote de 1965.

C'est donc l'occasion pour l'Église de se lever et de dire que nous ne devons pas faire certaines des choses qui se produisent non seulement aux États-Unis, mais dans différents États, pour limiter l'accès des gens au vote en redécoupant les circonscriptions ou en changeant les lignes juste pour favoriser un groupe particulier de personnes, au lieu que tout le monde ait un accès égal. C'est donc une question qui se pose.

Ensuite, les 11 réadoptions, si je devais les classer, porteraient sur l'inclusion, la poursuite de la réflexion sur la cupidité et la privatisation, les limites des choses qui s'y rapportent, ainsi que la poursuite de notre travail en matière de justice raciale. Ainsi, les choses qui se rapportent, bien sûr, à notre Charte pour la justice raciale et son impact global est l'un de ceux qui sont en cours d'adoption.

Nous souhaitons donc vraiment obtenir un soutien à cet égard. Pour ce qui est de la justice raciale, notre Charte pour la justice raciale doit être réadoptée. Il s'agit de s'exprimer avec compassion contre la haine, car il s'agit d'un problème important dans notre contexte ici aux États-Unis, et de mettre un terme à la criminalisation des communautés de couleur. Un autre domaine concerne la protection de notre climat et de notre environnement.

Il y a donc différents éléments législatifs qui s'y rapportent. En ce qui concerne la protection de l'environnement et du climat, il s'agit du droit de la mer et de l'extraction, ce qui donne un aperçu de nos priorités, nous sommes enthousiastes et nous voulons que nos délégués comprennent bien ces choses. Cela reflète notre identité et le renforcement continu de nos valeurs.

LILLA MARIGZA: Nous allons maintenant répondre aux questions. Dawn Hare et l'évêque Swanson sont en studio avec nous, ainsi que Sung-ok Lee, responsable des relations avec les Femmes Unies dans la Foi, qui se connecte via Zoom. Merci à tous d'être avec nous. Notre première question s'adresse à Dawn. La Commission sur le Statut et le Rôle des Femmes a un rôle de surveillance lors de la Conférence Générale. Pouvez-vous nous expliquer un peu de quoi il s'agit ?

DAWN WIGGINS HARE: Oui, merci. La Commission Générale sur le Statut et le Rôle des Femmes est chargée de mettre l'Église Méthodiste Unie au défi de donner le meilleur d'elle-même. Dans ce cadre, pendant les travaux des commissions législatives et pendant les sessions plénières, nous aurons des contrôleurs qui recueilleront des données et qui nous rappelleront par le biais d'un rapport publié chaque matin dans le DCA dont Brian vous a parlé.

Ce rapport sera publié simplement pour dire si nous avons bien travaillé. Il contiendra des informations sur les personnes qui ont pris la parole, sur la façon dont elles se sont exprimées et sur la gentillesse dont elles ont fait preuve les unes envers les autres. Toutes les voix ont-elles été entendues ? Toutes les voix ont-elles été élues à des postes de direction ? Quelle a été la représentativité de la Conférence Générale ? C'est donc ce que nous allons faire et rapporter.

Je considère le suivi comme un bilan de santé. C'est comme si nous portions une montre qui nous indique le nombre de pas que nous avons faits. Le suivi est simplement un moyen de lire ce rapport chaque jour et d'être conscient de ce qui nous entoure pour voir si nous nous débrouillons bien dans notre communauté bien-aimée pendant que nous sommes ensemble à la Conférence Générale. Je vous remercie donc.

LILLA MARIGZA: C'est très bien. Je vous remercie. La question suivante s'adresse à l'évêque Swanson. L'association des Hommes Méthodistes Unis demande la réadoption et l'amendement de la résolution 2818. Cette résolution concerne les femmes membres du clergé dans l'Église. Quelle serait la teneur de cet amendement ?

BISHOP JAMES SWANSON: Merci beaucoup. L'amendement demande en fait que nous modifiions certaines formulations de la résolution originale, lorsque nous utilisons l'expression "les Églises Méthodistes Unies n'ont pas toujours apporté leur soutien". Nous voulons changer cela pour dire que les Églises Méthodistes Unies n'ont pas toujours accueilli favorablement la nomination de femmes membres du clergé et ne les ont pas toujours soutenues après leur nomination. C'est donc ce que nous voulons changer. Et un autre point, c'est qu'au lieu de dire chapitres locaux des Hommes Méthodistes Unis, nous voulons simplement dire Organisation des Hommes Méthodistes Unis, pourquoi voulons-nous faire cela ?

C'est très simple. L'Écriture nous enseigne qu'en Christ, il n'y a ni homme ni femme. Notre Église l'a déjà affirmé. Elle l'a également affirmé dans la manière dont elle se perçoit en tant qu'Église. Ce que nous essayons de faire, c'est de nous aider à vivre ce que nous sommes dans le Christ Jésus, et de le faire d'une manière qui bénisse notre Église avec les dons et les grâces des femmes membres du clergé. C'est la raison pour laquelle nous faisons cela.

LILLA MARIGZA: Je vous remercie. Merci pour cette réponse, Monseigneur Swanson. La question suivante s'adresse à Sung-ok. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur la législation qui répond au besoin d'équité entre les sexes dans l'Église et dans la société ?

SUNG-OK LEE: Oui, Sally a bien expliqué nos nouvelles pétitions. Je me contenterai donc d'ajouter quelque chose. Il est certain que les besoins des petites filles existent toujours. C'est pourquoi ces pétitions reviennent en tant que nouvelles. La petite fille, le statut de la femme. Elles reviennent donc parce qu'en 2016, ces quatre nouvelles pétitions expirent en raison de l'écoulement du temps. Mais comme les besoins existent toujours, la Fille revient pour s'assurer que l'Église travaille à garantir aux filles l'accès à l'eau potable, à des maisons sûres, à des soins de santé et à une éducation de qualité, et à mettre fin au mariage des enfants, aux mutilations génitales féminines et au travail des enfants.

Une autre nouvelle pétition, The Status of Women (Le Statut de la Femme), demande à l'Église de continuer à travailler sur l'équité des femmes dans le monde entier, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la violence contre les femmes, des médias, de la migration et de la justice climatique. Enfin, une autre nouvelle pétition à mentionner est celle sur la protection des droits de vote, comme l'a mentionné Sally, qui attire l'attention sur l'impact disproportionné de la suppression des droits de vote, de la privation des droits de vote des communautés et des femmes de couleur aux États-Unis, et qui invite l'Église à veiller à ce que toutes les communautés aient accès à des droits pleins et équitables dans les bureaux de vote. Il s'agit donc de l'équité entre les sexes, et tout cela se trouve dans la section des commissions indépendantes.

LILLA MARIGZA: Merci, Sung-ok. Notre prochaine question s'adresse à Dawn. Qu'est-ce que les jeudis en noir ?

DAWN WIGGINS HARE: Je vous remercie de votre question. Permettez-moi de vous donner un petit aperçu du contexte. Le jeudi en noir est une initiative du Conseil Œcuménique des Églises qui consiste à porter quelque chose de noir le jeudi, car nous cherchons à créer un monde exempt de violence à l'égard de toutes les personnes. Mais surtout à l'égard des femmes.

L'une des questions les plus actuelles dans notre monde est le viol utilisé comme outil de guerre et, en raison de cet important témoignage œcuménique, les femmes évêques de l'Église Méthodiste Unie, ainsi que la Commission Générale sur le Statut et le Rôle des Femmes, par l'intermédiaire de notre présidente, l'évêque Tracy Smith Malone, ont demandé à la Conférence Générale si nous pouvions organiser le culte du matin le premier jeudi afin de souligner la nécessité d'honorer les Jeudis en noir en témoignant que nous pouvons tous sombrer dans la violence à l'égard de toutes les personnes, mais plus particulièrement à l'égard des femmes.

Je vous invite donc à consulter le site du Conseil Œcuménique des Églises, qui vous invite également à être présents et à porter quelque chose de noir ce jour-là. Nous aurons des badges et des autocollants pour commémorer le fait que nous concentrons nos prières et notre culte sur la fin de la violence à l'égard des femmes. Nous vous remercions.

LILLA MARIGZA: Merci beaucoup, Dawn. Notre prochaine question s'adresse à Sung-ok. Les résolutions des Femmes Unies dans la Foi seront-elles toutes présentées ensemble ?

SUNG-OK LEE: Il s'agit d'une majorité ou de commissions indépendantes. Donc oui, certaines de nos réadoptions sont réparties entre Church and Society 1 et Church and Society 2.

Je voudrais mentionner la pétition pour la réadoption de la Charte pour la Justice Raciale. Cette pétition, il y en a une autre que la nôtre, qui se trouve dans une autre section. Nous espérons donc que ces deux pétitions se rejoindront afin que nous puissions travailler à l'approbation de l'une d'entre elles et nous assurer que nous continuons à préserver et à honorer le travail de la justice raciale.

La pétition doit donc être réadoptée. Nous affirmons notre engagement permanent en faveur des principes énoncés dans la Charte pour la Justice Raciale et reconnaissons que le racisme est un péché profond et un rejet clair des enseignements de Jésus-Christ. J'espère donc que vous voterez en faveur de la réadoption de la charte. Mais nos résolutions et notre législation sont des commissions assez indépendantes et certaines d'entre elles sont actuellement en cours de réadoption dans Church and Society 1 et 2.

LILLA MARIGZA: Merci, Sung-ok. Nous avons encore une question à poser à nos délégués sur ces sujets. Dawn, en supposant que le rapport de suivi inclura des ventilations par sexe, y aura-t-il une option non binaire/autre ? Et comment les contrôleurs détermineront-ils la catégorie dans laquelle classer les orateurs ?

DAWN WIGGINS HARE: Merci pour votre question. Nous sommes en train de travailler sur ce point avec nos formulaires. Nous demandons aux personnes qui s'expriment au micro, si elles choisissent de s'identifier, de le faire afin que nous puissions recueillir les informations des délégués eux-mêmes lorsqu'ils s'expriment. Nous ne voulons pas tirer de conclusions hâtives. Nous recueillons des données auprès de la Commission de la Conférence Générale sur la composition par sexe des délégués, des délégués à la Conférence Générale. Nous disposons de ces informations. Que les personnes s'identifient comme hommes, femmes ou non binaires, nous en rendrons compte au fur et à mesure que les informations nous seront communiquées et que les données seront collectées. Je vous remercie de votre attention.

LILLA MARIGZA: Nous sommes d'accord. Merci à tous de vous être joints à nous aujourd'hui. Notre prochain thème législatif portera sur les propositions relatives au travail de l'Église dans le monde. Nous entendrons le révérend Giovanni Arroyo, secrétaire général de la Commission Générale sur la Religion et la Race, John Hill, secrétaire général par intérim du Conseil Général de l'Église et de la Société, et Sam Hodges, journaliste chevronné de UM News. Tout d'abord, John Hill parlera des principes sociaux révisés.

JOHN HILL: Le processus de révision des principes sociaux est un voyage extraordinaire qui dure depuis plus de dix ans. Il a débuté lors de la Conférence Générale de 2012 et a impliqué des milliers de Méthodistes Unis de tous les horizons. Il s'est divisé en deux phases différentes.

La première était en quelque sorte la phase de découverte. En 2012, la Conférence Générale a demandé à Church and Society (Église et Société) d'examiner la possibilité de réviser les principes sociaux pour voir s'ils pouvaient être plus succincts et mieux ancrés dans la théologie. Dans le cadre de ce processus, nous avons commencé à impliquer des Méthodistes Unis de tous horizons. Nous avons organisé des sessions d'écoute en Europe, aux Philippines, en Afrique et aux États-Unis.

Nous avons posé la même série de questions aux personnes rassemblées et nous nous sommes contentés d'écouter. Ce que nous avons appris au cours de ce processus, c'est qu'il y avait une profonde appréciation des principes sociaux en tant que ressource pour le ministère, qu'il était nécessaire de s'assurer que ces principes sociaux parlaient au contexte

géographique où les Méthodistes Unis sont présents et qu'il était nécessaire d'être plus précis et plus clair dans les fondements théologiques de nos déclarations sociales.

Nous avons donc ramené cette question à la Conférence Générale de 2016, ce qui a lancé notre phase de réécriture, notre phase de révision. Dans la phase de révision, la Conférence Générale nous demande de donner la priorité à la révision des principes sociaux en 2016, et nous avons mis sur pied une équipe de rédaction représentant les Méthodistes Unis d'Afrique, d'Europe, des Philippines et des États-Unis, soit environ 52 personnes, praticiens et universitaires, clercs et laïcs, avec une expérience vécue et une représentation géographique diverses, et ils se sont réunis pour prendre les informations que nous avons glanées lors de ces sessions d'écoute et ont entrepris de réécrire les principes sociaux - une révision en profondeur.

Ils ont présenté ce document à notre Conseil d'Administration en 2018. Nous l'avons ensuite publié pour le public mondial dans les langues de la Conférence Générale, et nous avons réalisé une enquête en ligne. Plus de 2500 personnes ont répondu à l'enquête en ligne, ainsi qu'à une série de réunions, de conversations publiques, auxquelles ont participé 2100 autres Méthodistes Unis de l'ensemble de la Global Connection. Ils nous ont renvoyé des questions et des suggestions sur la manière dont nous pourrions améliorer cette révision.

L'équipe de rédaction a donc pris tous ces éléments et les a synthétisés dans le produit, qui se trouve maintenant dans le Daily Christian Advocate. Elle l'a présenté à notre Conseil d'Administration pour adoption et nous l'avons soumis à la Conférence Générale. Ce fut donc une aventure extraordinaire qui a fait intervenir tant de voix et qui, à notre avis, reflète vraiment ce que nous sommes en tant que Méthodistes Unis aujourd'hui et nous donne une déclaration sociale forte pour ce que nous devons être à mesure que nous avançons dans la Conférence Générale.

LILLA MARIGZA: Le révérend Giovanni Arroyo donnera un aperçu de l'amendement constitutionnel concernant le racisme.

REV. GIOVANNI ARROYO: L'article cinq représente la position de l'Église sur la justice raciale. Il présente le point de vue de l'Église sur la manière dont nous abordons le racisme et sur la manière dont nous sommes appelés à démanteler le racisme en tant qu'Église. L'amendement à l'article cinq que nous proposons vise à renforcer cette formulation et à permettre à l'Église de se concentrer davantage sur une approche orientée vers l'action pour lutter contre le racisme. Il a été alimenté par ce qui s'est passé aux États-Unis avec la mort d'hommes noirs aux mains d'officiers de police. À cause de cela, nous nommons la réalité de la suprématie blanche, du colonialisme, qui est alimentée dans notre société et nous appelons maintenant l'Église à être plus responsable dans le démantèlement et la lutte contre ce péché de racisme.

LILLA MARIGZA: Un autre texte législatif demande qu'une Conférence Générale présente des excuses au peuple autochtone d'Hawaï.

REV. GIOVANNI ARROYO: Cette pétition adressée à la Conférence Générale a été élaborée par la Conférence du Pacifique de Californie. Elle a voté sur ce texte législatif afin d'identifier et d'aborder les complexités des injustices commises à l'encontre du peuple hawaïen natif. Comme vous le savez, la California Pacific Conference fait partie d'Hawaï et, en raison de sa réalité contextuelle, elle signifie que l'Église ne s'est pas encore excusée pour le renversement du royaume hawaïen, alors que d'autres confessions l'ont déjà fait, y compris notre gouvernement.

Nous reconnaissons également que le révérend Dr. Peck a participé au renversement du royaume en tant que tireur d'élite et qu'il est devenu plus tard le pasteur de la première Église Épiscopale Méthodiste à Hawaï. Nous reconnaissons que le moment est venu pour l'Église de présenter des excuses en tenant compte du contexte. C'est pourquoi cette pétition reconnaît d'abord le péché de racisme et les réalités coloniales qui se sont produites lors du renversement, invite l'Église à rédiger des excuses officielles, mais ces excuses doivent être présentées par un groupe de travail qui invite les membres de la communauté hawaïenne autochtone à partager leur point de vue. Sur cette base, l'Église devrait ensuite présenter des excuses pour ce renversement.

LILLA MARIGZA: Avec cette Conférence Générale, le livre des résolutions de la dénomination sera renouvelé dans son intégralité.

JOHN HILL: Ainsi, notre soumission à la Conférence Générale peut être considérée comme étant de deux types différents. La première catégorie comprend toutes les résolutions que nous avons révisées, mises à jour ou rédigées pour l'échéance initiale de la Conférence Générale de 2020. Cela inclut donc nos principes sociaux révisés et les résolutions qui auraient expiré en 2020 si rien n'avait été fait. Il s'agit également d'une série de résolutions qui ont été déposées lors de la Conférence Générale de 2016, une fois que la Commission sur la voie à suivre a été créée.

Il s'agit donc de résolutions sur les droits de toutes les personnes, sur l'hétérosexisme et l'homophobie. C'est donc le travail de résolution que notre conseil a effectué avant l'échéance initiale. En raison du retard pris par la Conférence Générale, cette période quadriennale s'est prolongée de huit ans et c'est donc maintenant, en raison du livre, d'une règle disciplinaire au paragraphe 510, la réalité qui veut que l'ensemble du Livre des résolutions soit soumis à examen.

Ainsi, sans action, ces résolutions expireraient. Et certaines des résolutions qui viennent d'être adoptées en 2016 sont des résolutions fondamentales concernant l'Église Méthodiste Unie et la paix, notre témoignage sur l'accès aux soins de santé, notre témoignage sur les droits des travailleurs, sur la migration et l'immigration. Il nous a donc semblé très important de conserver ces résolutions dans le Livre des résolutions. Nous sommes également conscients que les possibilités d'action de la Conférence Générale sont limitées.

Nous savons que le calendrier de la Conférence Générale, tant au niveau du comité que des plénières, est très serré. C'est pourquoi notre Conseil a décidé, plutôt que de demander à la Conférence Générale d'examiner chaque résolution, de lui demander de réviser, en l'état, les résolutions qui viennent d'être adoptées lors de la dernière Conférence Générale, étant entendu que nous envisagerons une nouvelle révision lors de la prochaine Conférence Générale.

LILLA MARIGZA: La Conférence Générale abordera une série de résolutions relatives à notre témoignage social. Sam Hodges, de UM News, nous en dit plus.

SAM HODGES: Merci, Lilla, c'est un plaisir d'être avec vous. Et merci à vous tous pour votre service à l'Église. Tout comme les agences générales de l'Église défendent les pétitions de témoignage social lors de la Conférence Générale, les individus et les groupes au sein de l'Église Méthodiste Unie le font également.

Elles reflètent des points de vue très différents au sein de la dénomination, ainsi que la passion et l'engagement de certaines personnes pour des questions ou des causes spécifiques. Alors que nous nous préparons à la Conférence Générale, j'aimerais mettre en lumière quelques sujets abordés dans les pétitions. Trois d'entre eux ne sont pas de nouveaux sujets de préoccupation pour l'Église Méthodiste Unie, mais ils sont très médiatisés et risquent de faire l'objet de nombreuses discussions lors de la Conférence Générale de Charlotte. Pour chacun de ces trois domaines l'évolution des circonstances leur confère une intensité nouvelle. Le premier concerne Israël et la Palestine. L'Église Méthodiste Unie s'est toujours opposée aux colonies israéliennes sur les terres palestiniennes, mais nous assistons aujourd'hui à une guerre entre Israël et le Hamas, ainsi qu'à la mort, à la souffrance et à la destruction généralisées à Gaza après l'attaque surprise meurtrière du Hamas contre Israël le 7 octobre. United Methodists for Kairos Response est un groupe de pression qui soutient ou s'oppose à diverses pétitions, toutes dans le but de rechercher la justice pour les Palestiniens.

L'une des pétitions soutenues par le groupe consisterait à ajouter un texte au paragraphe 717 du Livre de discipline, intitulé "Investissement durable et socialement responsable". La pétition demanderait aux Institutions Méthodistes Unies de ne pas détenir d'obligations dans des pays qui ont une occupation militaire à long terme d'autres pays, ce qui inclut Israël dans son occupation du territoire palestinien. Wespeth, l'agence des pensions de la dénomination, cherche à amender le même paragraphe du Livre de Discipline, mais sans les termes relatifs à l'occupation.

Il faut s'attendre à des discussions et peut-être à des débats sur la meilleure façon d'exercer une influence. Le deuxième sujet familier mais toujours plus urgent est le réchauffement climatique. La Conférence Générale de 2016 s'est penchée

sur la question de savoir si l'Église Méthodiste Unie devait, par l'intermédiaire de Wespeth, se désinvestir des entreprises de combustibles fossiles. En d'autres termes, vendre des actions en raison du réchauffement climatique causé par les combustibles fossiles. Pour moi, en tant que journaliste, ce fut l'un des moments les plus forts de la conférence.

Le débat en séance plénière a été sérieux et posé. La position de Wespeth l'a emporté, mais il faut s'attendre à ce que le débat se répète à Charlotte, étant donné que le réchauffement climatique est de plus en plus une réalité indéniable. Il n'y a pas de désaccord sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique, mais Wespeth estime qu'elle peut avoir plus d'influence en conservant ses investissements dans les entreprises de combustibles fossiles, en d'autres termes, en étant présente à la table des négociations.

De cette manière, l'Église peut contribuer à influencer positivement les politiques des entreprises et tenter de les responsabiliser lorsqu'elles ne sont pas à la hauteur. Le groupe Fossil Free UMC et ses alliés sont sceptiques quant à l'efficacité d'une telle approche. Ils affirment que le désinvestissement de ces investissements est le choix éthique et le meilleur moyen de faire une déclaration forte sur les valeurs de l'Église.

Là encore, le paragraphe pertinent du Livre de discipline est le 717. Un troisième sujet familier qui a pris de l'ampleur cette fois-ci est l'avortement. Cela est dû au fait que la Cour Suprême des États-Unis a annulé Roe versus Wade, la décision de 1973 garantissant le droit à l'avortement. Un certain nombre de pétitions seront présentées à la Conférence Générale de Charlotte. Elles cherchent à clarifier la position de l'Église sur l'avortement, qui a été exposée dans les principes sociaux.

Certaines de ces pétitions veulent souligner que l'avortement doit être une solution de dernier recours. Mais deux pétitions plus récentes demandent à l'Église Méthodiste Unie de faire pression pour que le droit à l'avortement soit codifié dans les lois fédérales et des États des États-Unis. De nombreuses autres pétitions cherchent à influencer le témoignage de l'Église dans le monde. L'une d'entre elles, soutenue par le caucus hispanique MARCHA, demande la levée de l'embargo américain sur Cuba.

Une autre, également soutenue par MARCHA, demande aux Méthodistes Unis de soutenir le droit à l'autodétermination de Porto Rico. Une autre pétition demande à l'Église Méthodiste Unie de s'opposer avec la plus grande fermeté à la persécution des chrétiens en Inde. Par ailleurs, le Conseil des Ministères Mondiaux a présenté une pétition intitulée "Religious Freedom : Grounded in Love. L'Église Méthodiste Unie dispose depuis longtemps de résolutions affirmant la liberté religieuse pour tous, qui s'appuient sur le langage des droits de l'homme et du droit international.

Mais Global Ministries veut une formulation de la liberté religieuse qui soit, je cite, "modélée sur le même fondement que les premières communautés ecclésiales", fin de citation, et qui soit, je cite, "ancrée dans l'amour agapè et le respect des voisins, y compris les vulnérables, les exclus et même les ennemis", fin de citation. Aucune discussion sur la législation relative au témoignage social ne serait complète sans mentionner l'inclusion des LGBTQ. L'Église Méthodiste Unie s'est efforcée, lors de la Conférence Générale et au-delà, de déterminer dans quelle mesure elle devait accepter l'homosexualité.

Ces derniers temps, de nombreuses églises locales des États-Unis ont quitté la dénomination, mécontentes d'une manière ou d'une autre de la manière dont l'Église a abordé cette question. Lors de la Conférence Générale de Charlotte, plusieurs pétitions seront présentées afin de supprimer les dispositions du livre de discipline qui déclarent que la pratique de l'homosexualité est incompatible avec l'enseignement chrétien.

Les auteurs de ces pétitions souhaitent également supprimer la politique de l'Église qui interdit aux pasteurs Méthodistes Unis de célébrer des mariages entre personnes de même sexe et qui empêche l'ordination d'"homosexuels pratiquants avoués", fin de citation. Certaines Conférences Annuelles des Juridictions Américaines ont clairement indiqué qu'elles étaient favorables à ce type de changement. Mais ce sont les délégués de la Conférence Générale, venus du monde entier, qui auront le dernier mot.

De nombreuses autres questions relatives au témoignage social sont abordées dans les pétitions soumises à la Conférence Générale - le harcèlement, divers aspects de l'immigration, l'interdiction des livres, les vaccinations - et la liste n'est pas exhaustive. À mes yeux, cette liste est assez impressionnante, car elle reflète le large éventail de préoccupations sincères des Méthodistes Unis et leur désir d'être des disciples de Jésus-Christ et de faire en sorte que la dénomination fasse une différence dans le monde.

LILLA MARIGZA: Je vous remercie. Merci à nos orateurs, Giovanni et Sam. C'est merveilleux de vous avoir tous les deux en direct avec nous, ici dans le studio, pour répondre aux questions de nos délégués. La première question s'adresse à Giovanni. Quelles sont les autres propositions traitant des questions d'équité que les délégués devraient connaître ?

REV. GIOVANNI ARROYO: Je vous remercie pour votre question. Avant de répondre à d'autres propositions, je voudrais différencier la conversation sur l'égalité et l'équité. Nous confondons parfois ces deux termes. Lorsque nous parlons d'équité, nous parlons de textes législatifs qui s'adressent à des communautés qui ont déjà été marginalisées en ayant moins de ressources, moins de politiques qui leur permettent d'accéder à la vie de l'Église, alors que l'égalité - nous partons tous du même point. Reconnaisant qu'historiquement, notre dénomination s'est construite sur la base d'une mentalité coloniale, bon nombre des textes législatifs que nous avons adoptés ont donné accès à un groupe et pas à d'autres. C'est pourquoi, lorsque nous examinons la législation sur l'équité, je me contenterai d'en rappeler quelques-unes. Par exemple, la régionalisation, un sujet brûlant pour cette Conférence Générale. Il s'agit d'un moyen pour nous d'examiner comment nous permettons aux communautés d'être en mesure de faire face à leurs réalités dans leur contexte.

Nous pourrions également nous pencher sur les plans raciaux et ethniques de l'Église Méthodiste Unie. Alors que nous continuons à reconnaître que la population mondiale atteindra 11 milliards en 2060 et que les États-Unis ne seront plus une société majoritairement blanche en 2045, nous reconnaissons qu'en tant qu'Église, nous devons investir dans des ministères qui atteindront les communautés qui ont déjà été marginalisées par les moyens que nous avons mis en œuvre pour les soutenir. Le capacitisme et l'audisme, reconnaître qu'il existe des réalités dans nos églises sur la façon dont nous discriminons les personnes valides ou celles qui sont capables d'entendre, sont des domaines d'équité.

Enfin, je dirai qu'en examinant ces questions d'équité, nous devons aussi nous pencher sur notre budget en tant qu'Église, car la mission dans le ministère est liée à la manière dont notre budget reconnaît la façon dont nous vivons notre mission dans le ministère dans le monde. Est-il équitable ? S'adresse-t-il aux régions de marginalisation, aux communautés qui n'en ont pas eu auparavant afin qu'elles puissent exercer un ministère efficace dans le monde ?

Ce ne sont là que quelques-uns des sujets que nous devrions prendre en considération lorsque nous examinerons notre législation à la Conférence Générale.

LILLA MARIGZA: Merci, Giovanni, pour cette réponse. La question suivante s'adresse à John. Je suis désolé, mais comme l'ensemble du Livre des Résolutions doit être renouvelé, quel est le risque que certaines résolutions des églises ne soient pas réadoptées ?

JOHN HILL: Merci pour cette question. Je crois que j'en ai parlé un peu dans la vidéo enregistrée. Je pense que le défi du calendrier est toujours présent à chaque Conférence Générale, à la fois au sein des commissions et en plénière. Ainsi, Sung-ok a mentionné certaines pétitions qui ne figurent pas dans le Livre des résolutions en raison du calendrier de la conférence de 2016.

Nous espérons et j'ai confiance dans le fait que les commissions et la plénière donneront la priorité au travail essentiel de notre témoignage social qui se trouve dans le Livre des Résolutions. Et comme je l'ai mentionné précédemment, vous savez, en tant qu'agences, nous avons essayé d'accélérer les choses en proposant des résolutions simples à réadopter telles quelles, plutôt que d'attendre de cette Conférence Générale qu'elle examine et révise chacune des résolutions du Livre des Résolutions.

Nous pensons donc qu'en donnant la priorité aux résolutions essentielles et au témoignage social et en réadoptant telles quelles les pétitions qui viennent d'être réadoptées lors de la dernière Conférence Générale, cette dernière a la capacité de traiter toutes les questions qui lui sont soumises.

LILLA MARGIZA: John, merci beaucoup de nous avoir rejoints aujourd'hui pour répondre à nos questions. Nous avons encore une question. Giovanni, pourriez-vous décrire plus en détail la résolution sur le multiculturalisme que GCORR a soumise ?

REV. GIOVANNI ARROYO: Oui. L'une des réalités auxquelles la Commission Générale sur la Religion et la Race a dû faire face est que, lorsque nous examinons les données démographiques de notre société, nous reconnaissons que nous devenons de plus en plus multiculturels, que nous devenons une société qui n'est plus ségréguée, même si l'heure la plus ségréguée est encore le dimanche matin. Cependant, dans notre travail quotidien, dans nos relations avec nos amis et nos cercles extérieurs, dans nos familles, nous avons des communautés multiculturelles et biraciales. Ainsi, une partie de la résolution multiculturelle que nous soumettons appelle l'Église à examiner ce que cela signifie pour nous d'être une Église multiculturelle. Comment comprendre qu'il ne s'agit pas d'une approche homogène du ministère, mais que nous devons envisager les changements de paradigme qui émergeront des réalités vécues de l'évolution de notre société, et comment pourrions-nous nous doter de ressources, nous former et nous éduquer à cet effet.

C'est un défi. Il ne s'agit pas d'une solution à l'emporte-pièce, mais d'un moyen pour nous d'être pertinents et réactifs face à la réalité actuelle de la mission dans le ministère dans les années à venir.

LILLA MARGIZA: Très bien, Giovanni, Sam et John, merci beaucoup d'être venus et d'avoir répondu aux questions aujourd'hui. Nous avons reçu beaucoup de questions de la part de nos délégués dans la section Q&R. Nous souhaitons donc faire revenir Gary Graves, Secrétaire de la Conférence Générale, pour répondre à quelques questions supplémentaires, des questions d'ordre général, sur la Conférence Générale. Gary, nous avons entendu dire qu'il y a des problèmes d'espace au Charlotte Convention Center et qu'il est possible que les observateurs ne soient pas autorisés à entrer dans les salles des comités législatifs. Pourriez-vous nous en parler ?

REV GARY GRAVES: Oui, j'en serais ravi. Dans chacune des salles qui sont actuellement prévues pour les commissions législatives, il y a une section désignée pour que les délégués puissent s'asseoir et que nos dirigeants officiels puissent être présents dans la salle. Il y a également dans ces mêmes salles une section pour les observateurs. Bien que nous ne puissions pas garantir le nombre exact d'observateurs dans chaque salle en raison de la taille des salles et de la popularité des choix que les gens peuvent faire en tant qu'observateurs, nous prévoyons toujours la possibilité, si les sièges sont épuisés, de faire la queue à l'extérieur, et lorsque quelqu'un d'une autre section d'observateurs s'en va, quelqu'un d'autre peut entrer et prendre ces sièges. Mais il y a des sections pour les observateurs dans toutes les salles qui sont prévues pour une commission législative à ce stade.

LILLA MARGIZA: C'est très bien. Voici une autre bonne question, Gary. Nous avons un très grand nombre de pétitions à examiner et nous devons voter sur chacune d'entre elles. Quels sont les moyens de traiter efficacement un tel volume ?

REV. GARY GRAVES: C'est là que mon expérience de plusieurs années entre en jeu. Lorsque j'ai commencé en tant que secrétaire aux pétitions, le nombre de pétitions était presque le double de ce que nous avons actuellement pour cette période de rassemblement. Donc, avec cette considération en place, l'utilisation du vote électronique, nous pensons que les dirigeants, les commissions et les personnes qui viendront ont priorisé le travail qu'ils auront à faire. Nous voulons donc nous assurer qu'ils comprennent que nous pensons qu'ils ont le temps de le faire, mais qu'ils établiront des priorités dans leur travail et qu'ils y travailleront. Nous viserons la fin de soirée du samedi soir, en espérant que cela ne soit pas nécessaire. Mais si c'est le cas, nous pourrions dépasser le délai de 630 pour terminer ce travail si possible.

LILLA MARGIZA: Nous sommes d'accord. Nos délégués posent d'autres questions. En 2019, il semble que certaines personnes se retrouvent dans la file d'attente plus souvent que d'autres. Comment détermine-t-on qui est reconnu ?

REV. GARY GRAVES: D'après ce que je comprends de notre système, tout d'abord, il n'y a pas de file d'attente, il ne s'agit donc pas d'une ligne où vous êtes dans un ordre que nous allons parcourir. C'est un peu comme si vous étiez dans le corps d'une session et que cinq personnes différentes levaient la main, le président de séance décide lesquelles de ces cinq personnes doivent être appelées dans l'ordre qu'elles choisissent.

C'est donc le président de séance qui décide. Nous accumulons tous les noms des personnes qui ont appuyé sur le bouton de leur combiné. Lorsque ces noms arrivent, le président de séance peut les consulter et faire son choix dans la liste. Souvent, si vous entendez les mêmes noms à plusieurs reprises, il se peut que personne d'autre n'ait choisi cette catégorie particulière qui était appropriée à ce moment-là.

Mais c'est le président de séance qui choisit qui est appelé parmi toutes les personnes de la liste plutôt que dans la file d'attente. J'essaie donc de nous faire comprendre qu'il s'agit d'un groupe de noms, et non d'une ligne de noms dans un ordre particulier.

LILLA MARIGZA: Très bien, Gary, il semble que nous ayons encore quelques questions à poser. Qui est le président de la commission des références ?

REV. GARY GRAVES: Le Comité des Références, comme Abby et moi l'avons mentionné plus tôt, se réunira la veille de la session d'ouverture. Lors de cette réunion, l'évêque organisateur les guidera dans le processus d'élection des membres du bureau et ils éliront un président, un vice-président et un secrétaire à ce moment-là.

LILLA MARIGZA: D'accord. Cette dernière question est un petit détail, mais elle est très importante, Gary - y aura-t-il un accès électrique à la plénière ?

REV. GARY GRAVES: En règle générale, c'est Sara qui s'en charge en tant que directrice commerciale, en collaboration avec les décorateurs du bâtiment. Je peux dire qu'il y a une très forte probabilité que cela se produise, presque une garantie, mais nous travaillons avec eux pour y parvenir.

La raison pour laquelle je peux vous dire cela est que nous avons environ quatre poubelles pleines de multiprises que nous avons achetées au fil du temps parce qu'il est moins cher de les acheter que de les louer auprès des installations. Et nous savons que les gens apporteront des ordinateurs portables, nous savons que nous aurons des Chromebooks que nous utiliserons, nous avons des téléphones, nous avons tout ce qu'il faut et nous devons nous assurer que vous êtes en mesure de le faire à votre table afin que vous ne débranchiez pas tout ce que nous avons branché et qui est nécessaire à notre utilisation et qui se trouve juste autour de la table.

Nous voulons donc nous assurer que la tentation de débrancher quelque chose parce que mon téléphone est à court d'énergie ne prenne pas le dessus sur nous. Je précise qu'au Charlotte Convention Center, dans les couloirs et dans de nombreux espaces publics, il y a de nombreux endroits où recharger les appareils. Nous ferons donc en sorte de pouvoir gérer le plus grand nombre possible de ces équipements.

LILLA MARIGZA: Très bien. Je vous remercie. Merci, Gary. C'était notre dernière question pour aujourd'hui. Mais nous tenons à remercier tous ceux qui ont posé des questions aujourd'hui. Soyez assurés que nous avons reçu toutes vos questions et que nous continuerons à y répondre lors de la retransmission en direct de demain et dans le cadre des travaux de United Methodist Communications jusqu'à la Conférence Générale. Je vous remercie de votre présence parmi nous.

J'espère que cette première journée d'orientation vous a été utile. Rejoignez-nous demain à la même heure pour continuer à explorer la législation à venir lors de la Conférence Générale et les moyens de vous aider à vous préparer. Paul Gomez, délégué de la Desert Southwest Conference et responsable des communications Hispanic Latino Seeker à UMCom, va maintenant prononcer une prière de clôture.

PAUL GOMEZ: Veuillez vous joindre à moi dans une attitude de prière. Dieu éternel, nous te rendons grâce pour la bénédiction de la communication. Grâce à ton esprit, nous pouvons nous connecter à des milliers de kilomètres, dans de

multiples langues et dans des centaines de contextes ministériels. Nous te remercions pour la technologie qui nous permet de nous réunir afin d'informer et d'équiper ton Église avec les outils nécessaires pour en faire l'Église du 21e siècle. Dieu de grâce et d'amour, tu nous as appelés à faire ton travail, à écouter, à apprendre et à grandir dans notre sagesse en tant que représentants élus de ton Église.

Dans notre sagesse en tant que représentants élus de ton Église. Seigneur saint, répands ta sagesse dans nos cœurs et nos esprits pour que nous nous aimions les uns les autres comme tu nous as appelés à le faire. Nous prions pour tout cela au nom de ton fils, Jésus-Christ, amen.